

Les recensements canadiens et l'étude de l'agriculture québécoise 1852-1901

Normand FORTIER

L'auteur s'efforce de préciser la validité des recensements canadiens comme source pour l'histoire de l'agriculture, en se penchant plus particulièrement sur les districts de recensement de Bagot, Rouville, Saint-Hyacinthe et Yamaska. Il étudie d'abord les rapports entre les paysans et recenseurs. Le domicile de ces derniers (ils habitent généralement le sous-district qu'ils dénombrent) et leurs professions (48,2% sont notaires et 8,4% sont marchands) suggèrent des contacts étroits avec les paysans, ce qui devrait assurer une certaine fiabilité des données. L'auteur cherche aussi à préciser le contenu des catégories « superficie occupée » et « nombre d'occupants ». Une définition assez précise se dégage pour les recensements de 1871 à 1901, mais en 1852 et 1861, la pauvreté des sources et la diversité des procédures utilisées d'un sous-district à l'autre laissent de nombreuses questions sans réponse.

The author attempts to determine the validity of Canadian census returns as a source for agricultural history, with particular reference to the census districts of Bagot, Rouville, Saint-Hyacinthe and Yamaska. He begins by analysis of the relationship between peasants and census takers. In general, the latter resided in the sub-districts which they enumerated. Their professions — 48.2 percent were notaries and 8.4 percent were merchants — suggest close contact with the peasants. This should ensure a certain reliability in the data. The author also clarifies the meaning of the terms "occupied surface" and "number of occupants". The definition of these terms is reasonably precise in the censuses from 1871 to 1901; but in 1852 and 1861, the pitfalls in the data and the variety of procedures followed by census-takers from one district to another leave a number of questions unanswered.

Les recensements canadiens constituent une source importante et irremplaçable pour l'étude de la société rurale québécoise de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ils contiennent des renseignements uniques. Les manuscrits, disponibles pour les recensements de 1852, 1861 et 1871 (les manuscrits du recensement de 1881 se rapportant à l'agriculture sont perdus) renferment en principe une description plus ou moins complète de toutes les fermes du Québec. Pour les nombreuses localités dont les tableaux manuscrits de 1852 ont été perdus, et pour les recensements postérieurs à celui de 1871, les volumes publiés fournissent une quantité variable de renseignements au niveau de la paroisse ou de la municipalité locale, et au niveau du district électoral. Ces volumes permettent aussi un accès plus rapide et plus commode aux données globales. L'utilisation des recensements recèle cependant de nombreux problèmes : mentionnons le manque d'uniformité d'un recensement

Normand Fortier est étudiant au doctorat en histoire, à l'Université du Québec à Montréal.

Cet article est tiré de notre mémoire de maîtrise, intitulé « L'utilisation des recensements fédéraux canadiens pour l'étude de l'agriculture québécoise, 1852-1901 » (Université d'Ottawa, 1983). Nous tenons à remercier particulièrement M. Fernand Ouellet, qui a accepté de le diriger. Nous avons pu profiter de bourses du Conseil de recherches en sciences humaines et du gouvernement de l'Ontario, qui nous ont été d'un grand secours.

à l'autre, l'absence d'une définition claire des catégories utilisées (la superficie occupée, ou le nombre d'occupants de terres, par exemple), les erreurs parfois grossières. Une vigilance constante s'impose donc.

Pourtant, les données agraires des recensements n'ont pas suscité beaucoup de critiques. Par exemple, Fernand Ouellet se sert beaucoup des recensements de la première moitié du XIX^e siècle¹; il ne nous apprend cependant rien sur la façon dont sont constituées ces données, ni sur les sources d'erreur possibles². Il appuie plutôt ses résultats sur la cohérence des résultats des calculs, et sur la concordance entre les séries tirées des recensements, et des séries provenant de sources indépendantes. Jean Hamelin et Yves Roby, dans leur *Histoire économique du Québec 1851-1896*³ critiquent très peu les données agraires. Des travaux plus récents commencent par contre à s'y employer. Normand Séguin et ses collaborateurs, dans *L'agriculture en Mauricie. Dossier statistique, 1850-1950*⁴, tentent une première présentation systématique des recensements agraires; s'appuyant sur une documentation insuffisante, elle s'avère cependant incomplète. Frank Lewis et R. Marvin McInnis⁵ apportent des éléments intéressants, surtout en ce qui concerne les données sur l'élevage. Dans un autre article⁶, R.M. McInnis se penche sur le dénombrement inégal des occupants de parcelles, et sur le problème des unités de mesure dans le recensement de 1852.

Malgré ces efforts, une critique globale reste à faire. Nous nous emploierons à combler en partie cette lacune, pour le Québec essentiellement bien entendu. Nous nous pencherons d'abord sur le personnel chargé des recensements, et sur l'attitude de la population à leur égard. Nous aborderons ensuite la critique détaillée des données agraires, en nous limitant à quelques aspects fondamentaux : les unités de mesure, et l'occupation de la terre. Nous nous attacherons en particulier à soulever les problèmes posés par le manque de continuité entre les recensements successifs.

Ce travail est issu d'une recherche plus vaste en un sens à l'origine, portant sur les transformations de l'agriculture québécoise, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il s'agissait d'étudier la commercialisation de l'agriculture et la concentration de la propriété foncière rurale, et leurs rapports possibles avec l'exode

1. Mentionnons le recueil *Éléments d'histoire sociale du Bas-Canada*, Montréal, Hurtubise HMH, 1972, ainsi que l'*Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850*, Montréal, Fides, 1966, et *Le Bas-Canada 1791-1840*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976.

2. Son attitude est bien résumée dans un article écrit avec Jean HAMELIN : « Outillage et rendements agricoles : les rendements agricoles dans les seigneuries et les cantons du Québec : 1700-1850 », in *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*, éd. par C. GALARNEAU et E. LAVOIE, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 82.

3. Jean HAMELIN et Yves ROBY, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971.

4. Normand SÉGUIN, René HARDY et Louise VERREAULT-ROY, *L'agriculture en Mauricie. Dossier statistique, 1850-1950*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1979, pp. 10-37. Voir aussi l'article plus récent de N. SÉGUIN, « L'agriculture de la Mauricie et du Québec 1850-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 35, 4 (mars 1982), pp. 537-62.

5. Frank LEWIS et R. Marvin MCINNIS, « The Estimation of Net Agricultural Output. Appendix to the Efficiency of the French-Canadian Farmer in the Nineteenth Century », texte dactylographié, mai 1979, pp. 2, 5, 14-15.

6. R.M. MCINNIS, « Some Pitfalls in the 1851-52 Census of Agriculture of Lower Canada », *Histoire sociale — Social History*, XIV (mai-May 1981), pp. 219-31.

rural. Nous avons alors retenu quatre districts de recensement⁷ : Bagot, Rouville, Saint-Hyacinthe et Yamaska, choisis parce que la production laitière s'y développe relativement tôt. Les différents éléments de critique approfondis ici à l'échelle des districts et des sous-districts, l'ont généralement été dans ce cadre géographique restreint. Notre travail constitue donc, jusqu'à un certain point, une étude de cas.

Les trois sources principales pour l'étude des recensements sont les introductions figurant au début de chaque volume publié, sauf dans le cas du recensement de 1861⁸, les manuels d'instructions à l'intention des recenseurs et autres employés chargés du recensement⁹, et enfin les manuscrits eux-mêmes, particulièrement lorsqu'ils sont confrontés aux volumes publiés. Pour 1852, nous disposons aussi d'un registre où ont été copiées les lettres envoyées par les commissaires à la direction, pour

7. Nous adoptons ici la terminologie en usage lors des recensements de 1871 à 1901. Le district correspond à un comté ou à un district électoral, et est placé sous la responsabilité d'un commissaire de recensement; le sous-district est constitué par une paroisse, un canton ou une municipalité locale. Le terme « district » utilisé lors des recensements de 1852 et 1861 correspond au sous-district de 1871. En 1971, les termes employés étaient « division » et « subdivision de recensement ». Nous n'avons pas tenté de reconstituer avec précision les limites des districts et des sous-districts, pour obtenir des unités territoriales constantes dans le temps. Nous nous sommes contenté de corriger les cas où un sous-district entier est transféré d'un district à un autre, ce qui se produit souvent entre 1852 et 1861. Pour la question des unités territoriales, voir notre mémoire de maîtrise, « L'utilisation des recensements... », chap. 2.

8. Canada (prov.), Bureau d'enregistrement et de statistique, *Recensement des Canadas. 1851-2*, 2 vol., Québec, 1853, 1855. Canada (prov.), Bureau d'agriculture et de statistique, *Recensement des Canadas. 1860-61*, 2 vol., Québec, 1863, 1864. Canada, Department of Agriculture, *Census of Canada. 1870-1871. Recensement du Canada*, 5 vol., Ottawa, 1873-78. Canada, Department of Agriculture, *Census of Canada, 1880-81. Recensement du Canada*, 4 vol., Ottawa, 1882-85. Canada, Department of Agriculture and Statistics, *Census of Canada 1890-91. Recensement du Canada*, 4 vol., Ottawa, 1893-97. Canada, Department of Agriculture, *Fourth Census of Canada 1901 / Quatrième recensement du Canada 1901*, 4 vol., Ottawa, S.E. Dawson, 1902-1906. Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Fifth Census of Canada 1911*, 6 vol., Ottawa, C.H. Parmelee, 1912-13, et J. de L. Taché, 1914-15. Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Ninth Census of Canada 1951 Neuvième recensement du Canada*, 11 vol., Ottawa, Edmond Cloutier, 1953-55. Ci-après pour les volumes publiés : *Rec. Can. 1852* (ou *1861...*), volume, page. Pour les manuscrits des recensements : Archives publiques du Canada (ci-après APC), Archives de Statistique Canada, RG 31, A 1, bobines C-1134, 1136-37, 1141-42, 1149, 1262-64, 1315-16, 1319-20, 1331, 10064-69, 10080-82. Ci-après APC, *Rec. Can. 1852* (ou *1861...*), ms., bobine n°... Ces manuscrits, auxquels nous nous référerons fréquemment sont constitués de listes nominatives.

9. David P. GAGAN, « Enumerators' Instructions for the Census of Canada, 1852 and 1861 », *Histoire sociale — Social History*, VII (novembre-November 1974), pp. 353-65. Ci-après GAGAN, « Enumerators' Instructions... ». APC, Archives du Ministère de l'Agriculture, RG 17, A iv-2, vol. 2418, Bureau d'agriculture et de statistique, *Instructions aux commissaires du recensement*, 1860, [3 p.]. Ci-après *Instructions aux commissaires*, 1860. Canada, Ministère de l'Agriculture, « Manuel contenant « L'Acte du recensement » et les instructions aux officiers du premier recensement du Canada, 1871 », Rapport du ministre de l'Agriculture (1870), *Documents de la session fédéraux*, IV, 6 (1871), no 64, pp. 120-42. Ci-après « Manuel...1871 ». L'original anglais se trouve dans le volume des *Sessional Papers* correspondant. Canada, Department of Agriculture, *Manual Containing « The Census Act » and the Instructions to Officers Employed in the Taking of the Second Census of Canada, (1881) / Manuel, contenant « L'Acte du recensement » et les instructions aux officiers du deuxième recensement du Canada, (1881)*, Ottawa, 1881, 21, 53 p. Ci-après *Manual...1881*. Canada, Department of Agriculture, *Manual Containing « The Census Act », and the Instructions to Officers Employed in the Taking of the Third Census of Canada (1891) / Manuel contenant « L'Acte du recensement » et les instructions aux officiers employés à faire le troisième recensement du Canada (1891)*, Ottawa, 1891, 27, 28 p. Ci-après *Manual...1891*. Canada, Census Office, *Fourth Census of Canada, 1901. Instructions to Chief Officers, Commissioners and Enumerators / Quatrième recensement du Canada 1901. Instructions aux officiers en chef, commissaires et énumérateurs*, Ottawa, 1901, 39, 42 p. Ci-après *Instructions...1901*.

l'Ontario et le Québec¹⁰. Pour 1861, les originaux de telles lettres ont été conservés pour trente-quatre comtés, dont seulement cinq au Québec¹¹. Malheureusement, nous ne disposons pas des réponses envoyées par la direction à ces lettres, qui font parfois état de problèmes précis¹².

Nous nous sommes donc contenté de vérifier la validité de la source en déterminant le mieux possible comment elle a été constituée. Ce travail permet de préciser le contenu des catégories utilisées, d'identifier les sources d'erreur et de corriger certaines d'entre elles. Cette démarche est limitée, et ne remplace pas la confrontation des recensements avec d'autres sources comparables; mais elle nous apparaît comme une étape nécessaire.

I — PAYSANS ET RECENSEURS

Précisons d'abord rapidement le mode de confection des recensements¹³. Les unités territoriales dans lesquelles s'effectue le dénombrement sont les districts et les sous-districts. Les premiers correspondent généralement aux comtés en 1852 et 1861, et aux districts électoraux par la suite. Les sous-districts sont constitués par les paroisses, les villages, les cantons et les villes en 1852 et 1861, puis par les diverses municipalités, dont les limites sont parfois altérées, pour respecter celles des districts électoraux.

Les données sont fournies par la population et, à la campagne, notées par des recenseurs visitant chaque maison¹⁴. En 1852 et 1861, les données sont inscrites sur deux tableaux distincts, constitués de listes nominatives. Le premier reçoit le nom de chaque personne avec ses caractéristiques comme le sexe, l'âge, la religion, etc.; les recenseurs inscrivent sur le second tableau le nom de chaque occupant de terres et les renseignements requis sur son exploitation agricole. Les recenseurs additionnent ensuite les colonnes de chiffres, au bas de chaque tableau. Ils ajoutent parfois des commentaires sur leur localité : peuplement, industrie, qualité des sols, caractère typique ou exceptionnel de la dernière récolte¹⁵... Après leur vérification

10. APC, Archives de Statistique Canada, RG 31, C 2, vol. 1298, Board of Registration and Statistics, Register of Census Commissioners for Lower Canada, 1851. Le titre est inexact.

11. APC, Archives du Ministère de l'Agriculture, RG 17, A iv-2, vol. 2416-2421, Census and Statistics Branch, General Census Records, 1852-1871. Les comtés québécois sont Brome, Laval, Rouville, Stanstead et Vaudreuil. Les volumes 2419 à 2421 contiennent aussi des comptes indiquant le montant payé au commissaire et aux recenseurs, mais pas toujours pour les mêmes districts.

12. Nous avons aussi cherché dans les papiers personnels de quelques individus liés à la tenue des recensements. Ceux de John Lowe, sous-ministre de l'Agriculture au moment du recensement de 1891, éclairent quelques aspects du travail accompli à Ottawa, après le dénombrement proprement dit (APC, Fonds John Lowe, MG 29, E 18, vol. 7). Nous n'avons rien trouvé concernant les recensements dans les fonds de Jérôme-Adolphe Chicoyne, commissaire du recensement de 1871 pour le district de Saint-Hyacinthe, et de Pierre Boucher De La Bruère, recenseur de La Présentation en 1861 : Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Fonds Jérôme-Adolphe Chicoyne, FG-7, A. 1, et Fonds Pierre Boucher De La Bruère, FG-8, A.2.

13. Le mode de confection des recensements est décrit de façon plus détaillée dans notre mémoire « L'utilisation des recensements... », chap. 1.

14. Les dates du début du dénombrement, pour chaque recensement, sont les suivantes : 12 janvier 1852, 14 janvier 1861, 2 avril 1871, 4 avril 1881, 5 avril 1891, et 1^{er} avril 1901.

15. Ces commentaires figurent sur les manuscrits. D'autres textes provenant apparemment des recenseurs sont aussi conservés : APC, Archives de Statistique Canada, RG 31, C 2, vol. 1299, Board of Registration and Statistics, Register of Parishes Lower Canada 1851. En réalité les cantons sont aussi inclus.

par le commissaire de recensement, les tableaux sont envoyés à l'administration centrale. Le reste des calculs s'effectue grâce à l'embauche de personnel supplémentaire.

À partir de 1871, les recensements sont effectués de façon beaucoup plus rigoureuse. L'organisation des tableaux change. Chaque personne vivante est inscrite, sous son nom, au tableau n° 1 (« dénombrement des vivants »). Ce tableau regroupe toute la population, famille par famille, puis maison par maison. Les tableaux concernant la propriété foncière, l'occupation du sol (ainsi que les superficies occupées, améliorées, etc.) et la production agricole sont organisés par chef de famille, au moyen d'un renvoi au tableau 1. Chaque chef de famille doit avoir sa ligne complétée dans chacun de ces tableaux. Le recenseur n'accompagne toutefois plus ses tableaux de commentaires. Les instructions destinées aux recenseurs deviennent beaucoup plus détaillées et plus claires; le personnel est formé avec plus de soin. Les calculs s'accomplissent tous à Ottawa, ce qui diminue le risque d'erreur. Cependant, malgré ces changements importants, des éléments fondamentaux, touchant les réactions de la population et le personnel chargé des recensements, demeurent à peu près constants, de 1852 à 1901. Nous allons nous attarder ici à deux problèmes : la possibilité d'une sous-estimation des données touchant l'agriculture et d'une certaine imprécision de celles-ci.

Les données recueillies par les recenseurs provenant directement de la population, l'attitude de cette dernière est déterminante. Sainte-Hélène (Bagot) en 1861 constitue à cet égard un cas extrême : les recenseurs ont dû « calculer et apprécier » eux-mêmes les données agraires, puisque la plupart des hommes étaient partis temporairement aux États-Unis¹⁶. D'autre part, il semble qu'une partie au moins de la population ait interprété le recensement comme une mesure préliminaire à l'imposition de nouvelles taxes, bien qu'il n'en fût rien. Les autorités du recensement constatent ce problème en 1852¹⁷, et le signalent dans les *Manuels* de 1871, 1881 et 1891¹⁸. Un tel phénomène peut entraîner une sous-estimation des données agricoles : la superficie occupée et améliorée, le volume de la production, le cheptel; la valeur de la terre et des instruments aratoires, pour les recensements de 1861 et 1901, et le nombre et les sortes d'instruments aratoires, en 1871.

Pour vérifier l'ampleur de l'erreur introduite, il faudrait comparer les données des recensements à des données provenant d'autres sources, par exemple celles liées directement à la fiscalité. Aucune confrontation systématique de ce genre n'a été tentée à notre connaissance, mais il en existe quelques éléments. Alex Ross¹⁹ compare, dans le cas de l'Ontario, où la taxe foncière imposée et perçue par l'État existe depuis longtemps, le nombre de chevaux et de bêtes à cornes, selon les rapports d'évaluation de 1841, et selon le recensement de 1842. Cette dernière source indique 50,7% plus de chevaux et 91,3% plus de bêtes à cornes que la première. Cette discordance s'explique d'après lui par le fait qu'en 1841, le cultivateur

16. APC, Rec. Can. 1861, ms., bobine C-1264, recensement agraire de Sainte-Hélène, division 2.

17. *Rec. Can. 1852*, I, p. iv. B. Pouliot, commissaire pour Bellechasse, appréhende aussi le problème dans une lettre à W.C. Crofton, du 17 novembre 1851. APC, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 10.

18. « Manuel...1871 », p. 125; *Manual...1881*, p. 3; *Manual...1891*, p. 1.

19. Alex Ross, « An Overview of Archival Resources in Ontario for Agricultural History », in *2nd Annual Agricultural History of Ontario Seminar. Proceedings Saturday, October 22, 1977*, éd. par T.A. CROWLEY, Guelph, University of Guelph, 1977, pp. 113-14.

cherche à cacher le nombre réel de ses animaux, pour payer moins de taxes, alors qu'il ne voit pas le recenseur comme une menace à cet égard. Même si l'écart entre les données de 1841 et 1842 peut s'expliquer en partie autrement²⁰, leur confrontation suggère que le cultivateur ontarien de 1842 distingue clairement évaluation pour fins d'imposition, et recensement.

Par ailleurs, Fernand Ouellet a comparé la production agricole de 1831 à Yamachiche, selon le livre de dîme du curé et selon le recensement²¹ : celui-ci donne des nombres de 6,3% plus élevés que ceux du livre de dîme. Or ce dernier, propriété du curé, serait un document très fiable : le paiement de la dîme ne serait pas contesté, la pression sociale assurant la loyauté des habitants à cet égard. Ceux-ci n'auraient donc pas tellement cherché non plus à tromper le recenseur. Malheureusement, nous ignorons la façon dont le recensement de 1831 a été fait; et surtout, une comparaison limitée à une seule paroisse nous empêche de généraliser le résultat. D'ailleurs le contexte diffère, durant la période qui nous intéresse. Les premières taxes foncières sont imposées au Québec durant les années 1840, une période caractérisée par l'endettement massif des paysans²². L'impôt foncier municipal est institué avec les lois de 1847 et 1860 (celle de 1840 n'ayant guère été appliquée)²³. Il repose sur l'évaluation des propriétés (ce qui inclut la valeur des maisons et bâtiments, précise-t-on en 1860). L'impôt scolaire, assis lui aussi sur l'évaluation municipale, est établi définitivement en 1846, ce qui marque le début de la résistance populaire, dite « guerre des éteignoirs ». Celle-ci touche les régions qui nous intéressent : Thomas Chapais signale une émeute à Saint-François-du-Lac en 1850, et l'incendie d'une école à Saint-Michel-d'Yamaska en novembre de la même année²⁴. Par contre, à Saint-Dominique (Bagot), en 1852, « peu de cultivateurs murmurent contre le principe de la loi des écoles, la contribution forcée », selon le recenseur²⁵. Mais en règle générale, il est difficile de croire que toute trace de méfiance ait disparu en janvier 1852.

Le rôle des recenseurs s'avère ici très important : leur connaissance plus ou moins approfondie de leur sous-district peut affecter la véracité des données qu'ils recueillent. Nous avons tenté de les identifier, pour les recensements de 1852, 1861 et 1871, en vérifiant d'abord leur domicile (tableau 1).

20. C.C. James, auquel se réfère Ross, note, en plus de la question de l'impôt, que l'évaluation en 1841 ne touche que les bêtes à cornes de deux ans et plus, et les chevaux de trois ans et plus, alors que le recensement inclut probablement toutes les bêtes. Voir Ontario, Department of Agriculture, Bureau of Industries, *Annual Report 1897*, appendice, p. 108.

21. Fernand OUELLET, *Lower Canada, 1791-1840*, Toronto, McClelland and Stewart, 1980, p. 386.

22. OUELLET, *Histoire économique...*, pp. 464, 474.

23. Québec, Service de l'information du Ministère des Affaires municipales, « Le gouvernement municipal », in Québec, Bureau de la statistique du Québec, *Annuaire du Québec 1968-1969*, Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1968, p. 166; 10 & 11 Victoria, chap. 7 (1847) et 23 Victoria, chap. 61 (1860).

24. Thomas CHAPAIS, « La guerre des éteignoirs », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3^e série, 1^{re} section, 1928, pp. 2-4.

25. APC, Rec. Can. 1852, ms., bobine C-1142, recensement agraire de Saint-Dominique.

Tableau 1 Correspondance entre le domicile du recenseur et le sous-district dénombré, dans les quatre districts étudiés, tels que constitués en 1861 et 1871

	Bagot	Rouville	St-Hyacinthe	Yamaska	Total ¹	%
A. Recensement de 1852						
Même sous-district	4	5	5	1	15	57,7
Sous-districts différents ²	1	0	0	1 ³	2	7,7
Domicile inconnu	1	2	3	3	9	34,6
Total	6	7	8	5	26	100,0
B. Recensement de 1861						
Même sous-district ⁴	12	9	6	8	35	77,8
Sous-districts différents ²	1	2	3	1	7	15,6
Domicile inconnu	0	2	1	0	3	6,7
Total	13	13	10	9	45	100,0
C. Recensement de 1871						
Même sous-district ⁴	10	8	6	6	30	69,8
Sous-districts différents ²	1	0	3	2 ⁵	6	14,0
Domicile inconnu	0	3	4	0	7	16,3
Total	11	11	13	8	43	100,0

Sources : APC, Rec. Can. 1852, ms., bobines C-1134, 1136, 1141-42, 1149; APC, Rec. Can. 1861, ms., bobines C-1262-63, 1315-16, 1319-20, 1331; APC, Rec. Can. 1871, ms., bobines C-10064-69, 10080-82; APC, Archives de Statistique Canada, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 254, L.S. Sicotte à W.C. Crofton, 15 janvier 1852; Joseph-E. BELLEMARE, *Histoire de la Baie St-Antoine dite Baie-du-Febvre, 1683-1911*, Montréal, La Patrie, 1911.

¹ En 1861 et 1871, plusieurs sous-districts sont subdivisés et dénombrés par plus d'un recenseur. Le total se rapporte ici au nombre de recenseurs.

² Dans tous les cas, le recenseur habite un sous-district voisin.

³ Le recenseur de Saint-Zéphirin (Yamaska) ne figure pas dans le recensement de ce dernier sous-district. Il habite peut-être la Baie-du-Febvre, sous-district voisin, pour lequel le manuscrit du recensement a été perdu; il y était juge de paix en 1837, et y fut élu commissaire d'école en 1841.

⁴ Nous incluons ici les cas où le recenseur habite le village de cette paroisse (lorsque celui-ci est érigé en sous-district distinct), ou vice-versa.

⁵ Le recenseur d'une partie de St-François dénombre aussi une partie de St-Thomas; il habite à St-François.

En 1852, 57,7% des recenseurs habitent le sous-district qu'ils dénombrent. Les pourcentages correspondants s'établissent à 77,8% en 1861 et à 69,8% en 1871. La proportion plus faible en 1852 s'explique par le nombre élevé de recenseurs (neuf sur vingt-six, ou 34,6%) dont nous ignorons le domicile; les manuscrits des recensements ont été perdus pour leurs sous-districts, et nous n'avons pu déterminer le domicile des recenseurs à partir d'autres sources. Dans tous les cas où un recenseur n'habite pas le sous-district qu'il dénombre, il réside dans un sous-district voisin. Dans cinq cas sur treize (en 1861 et 1871), il s'agit de recenseurs habitant la ville ou la paroisse de Saint-Hyacinthe, et dénombrant un autre sous-district. Ce phénomène reflète probablement la concentration plus grande de la petite bourgeoisie (voir *infra*) dans la ville de Saint-Hyacinthe. Les autres districts ne comprennent pas de ville aussi importante. Dans l'ensemble, le domicile des recenseurs laisse donc supposer que ceux-ci seront familiers, jusqu'à un certain point, avec leur sous-district et ses habitants.

L'étude de la profession des recenseurs nous permet d'aller plus loin. Ceux-ci sont généralement recrutés au sein de la petite bourgeoisie, lors des trois recensements (tableau 2).

Tableau 2 Professions des recenseurs, lors des recensements de 1852, 1861 et 1871, dans les districts de Bagot, Rouville, St-Hyacinthe et Yamaska

	1852 N	1861 N	1871 N	1852-1871 N	1852-1871 %
A. Recenseurs dont la profession est connue¹					
Notaire	10	17	24	40	48,2
Avocat	0	1	1	2	2,4
Huissier	1	4	1	5	6,0
Greffier	0	0	1	1	1,2
Étudiant en droit	0	2	6	8	9,6
Médecin	1	3	1	4	4,8
Inspecteur d'école	0	2	0	2	2,4
Instituteur	0	1	0	1	1,2
Arpenteur	0	1	0	1	1,2
Marchand	2	3	2	7 ²	8,4
Bourgeois	0	0	1	1	1,2
«Contracteur»	0	1	0	1	1,2
«Agent»	0	0	1	1	1,2
Commis	0	0	1	1	1,2
Cultivateur	1	6	2	8	9,6
Sous-total	15	41	41	83	100,0
B. Recenseurs dont la profession est inconnue					
Profession seule inconnue	4	4	2	9	
Recenseurs inconnus ³	7	0	0	7	
C. Total A + B					
Rapport A/C en %	26	45	43	99	83,8

Sources : APC, Rec. Can. 1852, 1861 et 1871, ms., bobines C-1134, 1136-37, 1141-42, 1149, 1262-63, 1315-16, 1319-20, 1331, 10064-69, 10080-82; Robert W. S. MACKAY, *The Canada Directory...*, Montréal, 1851; John LOVELL, *The Canada Directory for 1857-1858...*, Montréal, 1857; John Lovell, *Lovell's Canadian Dominion Directory for 1871...*, Montréal, 1871; Chambre des notaires de la province de Québec, *Tableau de l'Ordre des notaires de la province de Québec*, Montréal, s. éd., 1942; J. Edmond ROY, *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, 4 vol., Lévis, La revue du notariat, 1899-1902; Aegidius FAUTEUX, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Éditions des Dix, 1950; Charles-P. CHOQUETTE, *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, Saint-Hyacinthe, Richer et fils, 1930; Jean-Batiste-A. ALLAIRE, *Histoire de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu (Canada)*, Saint-Hyacinthe, Imprimerie du «Courrier de Saint-Hyacinthe», 1905; Joseph-E. BELLEMARE, *Histoire...*; Thomas-H. CHARLAND, *Histoire de Saint-François-du-Lac*, Ottawa, Collège dominicain, 1942; Joseph-A.-I. DOUVILLE, *Histoire du collège-séminaire de Nicolet, 1803-1903*, 2 vol., Montréal, Beauchemin, 1903.

¹ Certains recenseurs dénombrent plus d'un sous-district lors du même recensement, ou lors de deux ou trois recensements successifs. Nous n'avons compté chaque recenseur qu'une fois. Les fréquences et les pourcentages des colonnes «1852-1871» ne correspondent donc pas à la somme des valeurs des trois colonnes précédentes.

² Nous incluons ici le fils d'un marchand, qui habite chez son père. Un autre recenseur dénombre d'abord Saint-Hilaire en 1861, se déclarant marchand, puis Saint-Mathias dix ans plus tard, alors qu'il s'inscrit comme greffier. Nous l'avons inclus parmi les marchands.

³ En 1852, nous ignorons l'identité des recenseurs de sept sous-districts. Nous pouvons supposer que chacun de ceux-ci est dénombré par un seul recenseur, puisque c'est le cas dans tous les sous-districts pour lesquels nous connaissons les recenseurs, lors de ce recensement.

Parmi les recenseurs dont nous connaissons la profession, les notaires sont de loin les plus nombreux (48,2%); les autres professions juridiques (avocat, huissier, greffier, étudiant en droit) regroupent 19,3% des recenseurs. Les cultivateurs viennent ensuite, avec 9,6%. Les marchands constituent 8,4% des recenseurs. Il conviendrait peut-être d'ajouter à leur nombre le recenseur de Saint-Damase en 1871 : il se dit « bourgeois », et possède deux « entrepôts, magasins, fabriques, boutiques, etc. » (selon les termes du recensement), et 219 arpents de terre, qu'il ne cultive pas. Notons encore la présence de médecins (4,8% des recenseurs); l'un deux possède aussi un magasin. Les autres recenseurs se partagent entre plusieurs professions : inspecteur d'école, instituteur, arpenteur, « contracteur », « agent », et commis.

La présence de si nombreux notaires nous semble significative. Notons d'abord qu'ils acceptent probablement le poste de recenseur pour obtenir un revenu d'appoint : à cause de l'encombrement de la profession, celle-ci s'avère souvent peu payante²⁶. Le rôle varié du notaire dans sa paroisse suppose une connaissance approfondie de la situation économique de ses concitoyens. Le notaire agit comme intermédiaire lors des contrats, des transactions foncières, des prêts sur hypothèque. Il est lui-même un créancier important, dans cette société où l'endettement est répandu et où les cultivateurs peuvent difficilement emprunter auprès des institutions financières;²⁷. De plus, le notaire occupe souvent le poste de secrétaire-trésorier de sa municipalité²⁸. À ce titre, il est responsable de la confection des rôles d'évaluation, ce qui le renseigne encore plus sur les propriétés et la situation économique des paysans. Nous avons pu identifier quinze recenseurs, dont treize notaires, exerçant la fonction de secrétaire-trésorier d'une municipalité locale au moment du recensement, ou peu de temps auparavant²⁹. De leur côté, les petits commerçants doivent aussi posséder une « connaissance intime de leurs milieux et de leurs clients », dans la mesure où leurs rapports avec ceux-ci sont fondés sur le crédit, « forme habituelle de paiement³⁰ ».

La connaissance qu'ont les recenseurs de la situation économique des paysans devrait contribuer à circonscrire la sous-estimation des données agricoles dans des limites assez étroites, même si elle ne peut l'empêcher. Le témoignage de Louis Boisvert, cultivateur, recenseur d'une partie de Saint-Michel (Yamaska) en 1861, le confirme en partie :

26. André VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1962, p. 198.

27. *Ibid.*, pp. 143, 155; Marcel HAMELIN, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 29; HAMELIN et ROBY, *Histoire économique...*, pp. 202-3.

28. VACHON, *Histoire du notariat...*, p. 199; HAMELIN, *Les premières années...*, pp. 28-29; Normand SÉGUIN, *La conquête du sol au XIX^e siècle*, Sillery, Boréal Express, 1977, pp. 222-23.

29. Le nombre de quinze constitue un minimum. Pour 1852, nous ignorons les noms de sept recenseurs; *The Canada Directory...* (par Robert W.S. MACKAY, Montréal, 1851), source importante pour l'identification des secrétaires-trésoriers, omet huit des localités qui nous intéressent, dans son édition de 1851. L'édition de 1857, (*The Canada Directory for 1857-58...*, Montréal, 1857) ne coïncide pas avec le recensement de 1861, de sorte que nous avons pu manquer les secrétaires nommés entre ces deux dates. Par contre, nos données sont probablement assez exactes pour 1871 (*Lovell's Canadian Dominion Directory for 1871...*, Montréal, 1871). Les secrétaires-trésoriers identifiés se répartissent ainsi : cinq lors du recensement de 1861, et dix pour le recensement de 1871.

30. L'expression est de Gaétan GERVAIS, « Le commerce de détail au Canada (1870-1880) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33, 4 (mars 1980), p. 536. Voir aussi HAMELIN et ROBY, *Histoire économique...*, pp. 337, 346, et SÉGUIN, *La conquête...*, p. 233.

L'étendue totale des terres, leur subdivision, leur valeur ainsi que la valeur des instruments aratoires, des chevaux de travail et de tout le bétail, et leurs quantités, sont, moralement parlant, corrects.

Les produits, n'en sachant rien par moi-même et vu l'hésitation de plusieurs et leur crainte des taxes, ils ne sont pas, je pense, en moyenne, plus qu'aux deux tiers de la réalité.³¹

Un écart du tiers entre les données du recensement et la réalité nous semble cependant exagéré, surtout dans la mesure où le recenseur reconnaît ignorer tout de cette dernière. Ce cas met cependant en lumière la diversité des situations locales. La qualité des données, dans chaque sous-district, dépendra des rapports entre les paysans et le recenseur, établis en grande partie autour de la profession de ce dernier. L'attitude des paysans face au recensement, et particulièrement leur méfiance éventuelle vis-à-vis de l'impôt, jouent aussi leur rôle; rappelons qu'à Saint-Michel une école avait été incendiée en 1850. En somme, la possibilité d'une sous-estimation des données agricoles, surtout celles qui se rapportent à la production, ne peut être écartée. Elle est probablement plus grave en 1852 et 1861 (peu de temps après l'imposition des nouvelles taxes) que par la suite; elle peut varier suivant les endroits, mais l'action des recenseurs devrait la limiter assez étroitement.

Par ailleurs, au-delà des problèmes de sous-estimation des données, il faut s'interroger sur la précision des nombres fournis³². La plupart des paysans ne tiennent pas de comptabilité. Par contre, ils ont régulièrement l'occasion de chiffrer certaines données. Ils connaissent sans doute la superficie occupée (possédée et louée) et améliorée, données essentielles de toute transaction foncière; d'ailleurs, les prélèvements seigneuriaux, la dîme et l'évaluation municipale et scolaire s'appuient en partie sur ces nombres. Le paiement de la dîme, tant qu'il s'effectue en nature³³, suppose une connaissance assez exacte du volume de la production. Une commercialisation croissante de la production agricole peut aussi conduire à une connaissance plus précise des nombres pertinents³⁴. Le nombre d'animaux constitue un aspect important de toute exploitation agricole, et la faiblesse des quantités impliquées rend leur mémorisation facile. Les autres données, particulièrement la production agricole et artisanale destinée à la consommation sur la ferme, doivent aussi faire l'objet d'un calcul (par exemple, combien de verges de drap faut-il tisser chaque année?), mais ici les nombres seront probablement approximatifs. Par ailleurs, il faut prendre garde à l'indifférence des cultivateurs face aux exigences de l'administration, peut-être plus encore qu'à leur méconnaissance réelle des nombres précis. En somme, une certaine imprécision s'attache aux données, à leur source même. Pour évaluer cette imprécision, il faudrait comparer les recensements à d'autres sources, et mieux connaître les paysans eux-mêmes.

31. APC, Rec. Can. 1861, ms., bobine C-1331, recensement agraire de Saint-Michel, division 1.

32. H. Cartier, commissaire de Vaudreuil en 1852, se montre pessimiste à cet égard : « Il sera très souvent impossible d'obtenir des réponses exactes sur plusieurs des questions du recensement agraire ». APC, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 298, lettre à W.C. Crofton, 30 décembre 1851.

33. Dans le diocèse de Trois-Rivières (qui inclut le district de Yamaska avant 1885), la dîme est généralement payée en nature jusqu'en 1874 environ, puis en argent. Communication personnelle de Soeur Brigitte Hamel, archiviste à l'évêché de Trois-Rivières (lettre du 27 août 1979).

34. HAMELIN et ROBY, *Histoire économique...*, pp. 192 ss.

Il faut aussi tenir compte de la qualité du travail du personnel, particulièrement celui des recenseurs, puisqu'ils effectuent le dénombrement proprement dit³⁵. Cette qualité ne paraît pas assurée. David P. Gagan, commentant l'utilisation des manuscrits des recensements de 1852 et 1861, souligne l'orthographe approximative, l'écriture presque illisible, la négligence rencontrées parfois³⁶. Ces problèmes sont cependant moins graves lorsqu'on n'utilise que les nombres. Les responsables des recensements de 1852 et 1861 eux-mêmes font état de l'« incapacité » de certains recenseurs, ce qui se serait cependant produit plus souvent en Ontario qu'au Québec. En outre, la partie agraire du recensement aurait été « faite avec moins de soin et plus imparfaitement que le recensement personnel », à cause « de la négligence grossière de quelques-uns des recenseurs. Dans plusieurs cas les chiffres étaient presque illisibles—les additions rarement correctes, et manquant souvent³⁷... » En 1861, Solyme Bertrand, commissaire pour Rouville, renvoie un de ses recenseurs pour « manque d'exactitude³⁸ ». P. Labelle, commissaire de Laval, a dû faire recommencer le recensement d'un sous-district³⁹. Toujours en 1861, le recenseur de Saint-Denis nous apprend qu'une partie des données agraires de certains occupants ont été prises par les recenseurs de Saint-Charles et Saint-Ours; il ne donne pas d'explication⁴⁰. En 1871, dans certains sous-districts, les recenseurs inscrivent la production de pommes de terre, mais pas toujours la superficie ensencée, ce qui donne des résultats saugrenus. Dans la division 1 de Saint-Damase, par exemple, les producteurs obtiennent un rendement extraordinaire de 2 974,2 minots à l'arpent! Notons encore des plaintes à l'endroit des recenseurs en 1891⁴¹ et 1911⁴². Il faut rappeler ici que le choix des recenseurs est laissé à la discrétion du commissaire; il se fera par favoritisme plus souvent qu'autrement.

Le niveau de rémunération des recenseurs peut aussi affecter la qualité de leur travail (voir annexe). Il est vrai que ce salaire ne constitue qu'un supplément pour eux. Mais nous avons vu que les notaires souffrent de l'encombrement de leur profession, et cherchent à multiplier les sources de revenus. Les huit étudiants en droit identifiés parmi les recenseurs sont très probablement dans le même cas. Lors des deux premiers recensements, les recenseurs sont payés un certain montant par nom inscrit sur leurs tableaux, sans allocation de dépenses. En 1861, la plupart des commissaires de comtés ruraux dont subsiste la correspondance, se plaignent de l'insuffisance du salaire des recenseurs; quelques-uns affirment avoir eu du mal à en recruter pour cette raison⁴³. W. Hutton, secrétaire du Board of Registration and

35. Warren D. KALBACH et Wayne W. McVEY, évaluant les recensements canadiens, concluent : « enumerator errors have contributed the lion's share of total error », *The Demographic Bases of Canadian Society*, Toronto, McGraw Hill, 1971, p. 8.

36. GAGAN, « Enumerators' Instructions... », p. 355.

37. *Rec. Can. 1852*, I, pp. iv-v.

38. S. Bertrand note aussi : « quelques-uns m'ont apporté des rôles dont les récapitulations n'étaient pas terminées ou mal faites », APC, RG 17, A iv-2, vol. 2419, lettre à W. Hutton, 25 février 1861. C. Waters, commissaire pour Prescott, se plaint du travail de révision « almost interminable... to Correct all Errors... and many there were ». *Ibid.*, vol. 2417, lettre à W. Hutton, 12 avril 1861.

39. *Ibid.*, vol. 2419, P. Labelle à W. Hutton, 26 mars 1861.

40. APC, Rec. Can. 1861, ms., bobine C-1320, recensement agraire de Saint-Denis.

41. APC, MG 29, E 18, vol. 7, H.W. McMEEKIN, « Remarks on the Census of 1892 », 6 juin 1892, pp. 1, 5.

42. *Rec. Can. 1911*, IV, p. 6.

43. APC, RG 17, A iv-2, vol. 2417-19, lettres à W. Hutton, des commissaires de Prescott, Russell, Northumberland, Lincoln, Lennox et Addington, Simcoe, et Peterboro.

Statistics (sous l'égide duquel sont pris les recensements de 1852 et 1861), confirme d'ailleurs le problème⁴⁴. En 1852, sept commissaires de districts ruraux du Québec auraient éprouvé des difficultés à trouver leurs recenseurs⁴⁵. Il faut faire la part des choses : les commissaires tentent d'obtenir pour leurs « protégés » la meilleure rémunération possible. Cependant un salaire perçu comme insuffisant ne peut guère stimuler le zèle des recenseurs, particulièrement en ce qui concerne le recensement agraire, plus complexe. En outre, les recenseurs ne sont payés que pour les noms du recensement personnel en 1852; et, en 1861, la décision de compter aussi les noms du recensement agraire n'est prise qu'après coup⁴⁶. Cela peut inciter le recenseur à faire son travail rapidement, sans trop se soucier des résultats. Les tempêtes de janvier⁴⁷ et, à partir de 1871, le dégel du printemps rendent les déplacements difficiles⁴⁸, ce qui aggrave le problème. La situation s'améliore peut-être à partir de 1871, lorsque à la rémunération par nom (par famille, en fait) s'ajoutent une somme forfaitaire et une allocation liée à la distance. En 1891, on revient au tarif par nom, mais les fermes sont comptées séparément. Le sous-ministre de l'Agriculture reconnaît cependant en privé que le salaire est « barely sufficient for the service⁴⁹ ». Les tarifs sont relevés en 1901 et l'administration y ajoute une allocation pour le déplacement, dans les régions rurales. Par ailleurs, il ne s'agit que d'un travail temporaire, sans perspective de réembauche prochaine : pour que les recenseurs soient payés, il pourra suffire que leur travail possède un minimum de vraisemblance. D'autant plus que l'administration semble accorder plus d'importance aux données touchant la population qu'à celles se rapportant à l'agriculture : les instructions sont beaucoup plus précises dans le premier cas.

Aux erreurs liées à la négligence s'ajoutent les erreurs d'interprétation. Dans la mesure où les catégories utilisées ne sont pas clairement définies, les recenseurs doivent prendre des décisions quant à leur contenu. Celui-ci risque donc de varier d'un sous-district à l'autre⁵⁰. La variation peut être réduite par l'intervention du commissaire, à qui s'adressent les recenseurs en cas de difficulté; celui-ci peut à son tour en référer au Board of Registration and Statistics, comme en font foi les nombreuses demandes de précisions reçues par ce dernier en 1852 et 1861. La plupart des requêtes concernant les données agraires sont envoyées alors que le

44. W. HUTTON, « The Census of 1861 », Rapport du ministre de l'Agriculture (1860), *Journaux de l'Assemblée législative du Canada XIX* (1861), n° 23.

45. APC, RG 31, C 2, vol. 1298, lettres à W.C. Crofton, de la part des commissaires de Rouville, Montmorency, Rimouski, Saint-Maurice, Stanstead, Terrebonne, Deux-Montagnes.

46. HUTTON, « The Census of 1861 ».

47. La plupart des commissaires dont la correspondance subsiste, se plaignent en 1861 des abondantes chutes de neige et des routes bloquées. APC, RG 17, A iv-2, vol. 2417-21. Voir aussi HUTTON, « The Census of 1861 ».

48. Canada, Department of Agriculture, *The Statistical Year-Book of Canada 1894*, Ottawa, 1895, p. 133.

49. APC, MG 29, E 18, vol. 7, mémo de J. Lowe à J. Carling, « Census Expenditure », 26 mars 1892, p. 2.

50. GAGAN souligne aussi ce problème en ce qui concerne les données démographiques : « Enumerators' Instructions... », p. 355. Analysant le recensement de 1825 caractérisé par « la pauvreté des instructions », Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert relèvent des « variations très grandes d'une région à l'autre, la qualité du recensement dépendant de la personnalité du recenseur », « Un recensement et son recenseur : le cas de Montréal en 1825 », *Archives*, 8, 2 (septembre 1976), p. 34.

dénombrement est en cours⁵¹, ce qui laisse planer un doute sur l'efficacité de la rectification. La variation diminue probablement beaucoup à partir de 1871, alors que les instructions plus complètes, et la formation orale des commissaires par les officiers, réduisent la latitude laissée aux recenseurs.

Le commissaire doit aussi vérifier et corriger les tableaux remplis par le recenseur et, s'il connaît bien son district, son apport peut être précieux. Cependant, la qualité de son travail risque d'être aussi variable que celle des recenseurs. Sa nomination relève en effet du patronage. Pour 1861, il subsiste de nombreuses recommandations, par des députés, pour le poste de commissaire⁵². Dans le cas du comté de Prescott, c'est le Board of Registration and Statistics qui demande au député de suggérer un nom, qui sera retenu⁵³. Toujours en 1860-61, ce dernier organisme inscrit dans un registre le nom de chaque candidat au poste de commissaire, accompagné du nom et du poste de la personne qui le recommande⁵⁴. Au Nouveau-Brunswick, lors du recensement de 1861, les recenseurs (il n'y a pas de commissaires) sont aussi nommés en majorité de cette façon⁵⁵. D'ailleurs, durant toute la période qui nous intéresse, le patronage constitue le mode normal de nomination aux postes publics⁵⁶. Le résultat est inégal. Y.L. Shenston, commissaire pour Oxford en 1852, ne déploie pas des trésors d'ingéniosité, lorsqu'il conseille à ses recenseurs d'ignorer les instructions spécifiant que dans la partie agraire du recensement, « only the occupiers of land are to be inserted », « for had these instructions have [sic] been followed a great many horses, cows, hogs, & houses would have been omitted⁵⁷ ». D'autres commissaires par contre envoient des questions et des observations très pertinentes, comme nous pourrions le constater dans l'étude détaillée des données sur l'agriculture.

La vérification des données se poursuit au ministère. Devant une erreur manifeste, les responsables communiqueront avec le commissaire ou le recenseur, pour la faire rectifier. Dans les quelques cas que nous connaissons, il s'agit d'erreurs très grossières, faciles à détecter. Par ailleurs, John Langton décrit les employés chargés des calculs comme « a body of extra clerks, called in for the occasion, who appear to have worked without concert, and almost without supervision » en 1861, ce qui serait à l'origine de nombreuses erreurs⁵⁸. J.-C. Taché, évaluant en 1865 les deux recensements précédents, stigmatise leur travail, les accusant d'avoir falsifié les chiffres pour les faire arriver⁵⁹. Il suggère de faire effectuer à l'avenir les calculs par des

51. Sur douze demandes de renseignements concernant le recensement agraire envoyées par les commissaires en 1852 et 1861, huit sont datées d'après le début du recensement. APC, RG 31, C 2, vol. 1298; APC, RG 17, A iv-2, vol. 2417-21.

52. *Ibid.*, vol. 2417.

53. *Ibid.*, lettre du député McCann à W. Hutton, 12 juin 1860.

54. *Ibid.*, vol. 2422.

55. Alan A. BROOKES, « 'Doing the Best I Can' : The Taking of the 1861 New Brunswick Census », *Histoire sociale — Social History*, IX (mai-Mai 1976), pp. 73-74.

56. John Edwin HODGETTS, *Pioneer Public Service. An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1955, p. 53; Robert MacGregor DAWSON, *The Government of Canada*, 5^e éd., Toronto, University of Toronto Press, 1970, pp. 250-51.

57. APC, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 211, Y.L. Shenston à W.C. Crofton, 23 février 1852.

58. John LANGTON, *The Census of 1861 : A Paper Read before the Literary and Historical Society of Quebec, 2nd March 1864*, Québec, 1864, p. 19.

59. Joseph-Charles TACHÉ, « Memorial to the Board of Registration and Statistics », Rapport du ministre de l'Agriculture (1865), *Documents de la session fédéraux XXVI*, 2 (1866), n° 5, pp. 26-28. Ce document constitue une critique acerbe des recensements de 1852 et 1861, « fallacious

employés réguliers plutôt que par des surnuméraires; mais le système ne changera pas. Par contre, l'élaboration des statistiques est mieux supervisée et fait l'objet de vérifications rigoureuses à partir de 1871, du moins pour les nombres concernant la population⁶⁰.

En somme, une certaine indifférence de la part des cultivateurs, la négligence, les erreurs de la part des personnes chargées du recensement se traduisent par des erreurs non systématiques, une imprécision des données. Il faudra donc, avant d'utiliser les données individuelles (correspondant à un cultivateur), s'assurer de leur cohérence, en les comparant par exemple à des moyennes. D'autre part, l'hypothèse d'une sous-estimation des données agricoles ne peut être écartée. Son ampleur nous est inconnue. Elle peut varier selon l'attitude de la population face à la taxation et selon les rapports existant, avant le dénombrement, entre le recenseur et les paysans. Elle est probablement plus grave en 1852 et 1861, qu'après. La variation dans l'interprétation des instructions par les recenseurs, sur laquelle nous nous étendrons plus longuement dans la deuxième partie, diminue sans doute elle aussi à partir de 1871. Pour tenir compte de la sous-estimation éventuelle, comme de l'imprécision des données, il faut garder à l'esprit la diversité des situations locales.

II — L'OCCUPATION DU SOL

Nous nous attacherons ici à une critique de détail des données touchant l'occupation du sol. Nous tenterons de définir aussi exactement que possible la superficie occupée, correspondant en gros à la superficie des fermes, et le nombre d'occupants de terres, dénominateur de toutes les données agraires. Pour plus de clarté, nous commencerons à étudier ces données dans les recensements de 1871 à 1901. Mais il faut d'abord préciser les principales unités de mesure (de superficie et de volume) en usage dans les recensements.

A — LES UNITÉS DE MESURE

Dans le Québec francophone, et particulièrement dans le territoire seigneurial, les vieilles mesures françaises de longueur et de superficie sont utilisées, au lieu des mesures britanniques. Les limites exactes des régions où prévalent les différentes mesures ne sont pas connues. En 1871, les autorités du recensement traitent les données concernant la superficie ou la production (ou les deux), en provenance de nombreux sous-districts, comme des arpents et des minots, et les convertissent en acres et en boisseaux. Les indices dont nous disposons confirment la validité de leur choix, dans nos quatre districts. Dans la partie seigneuriale, les responsables du recensement de 1871 considèrent les mesures comme des arpents et des minots. En 1861, les recenseurs de neuf paroisses précisent, dans leurs remarques, qu'ils utilisent l'arpent au lieu de l'acre⁶¹. La même année, Thomas Edmund Campbell,

statements... nearly worthless » (pp. 25-26). Taché prend la direction du Board of Registration and Statistics en 1865, et il a intérêt à dénigrer l'oeuvre de ses prédécesseurs. Il apporte cependant des critiques précises et justes; le recensement de 1871 atteste de sa compétence.

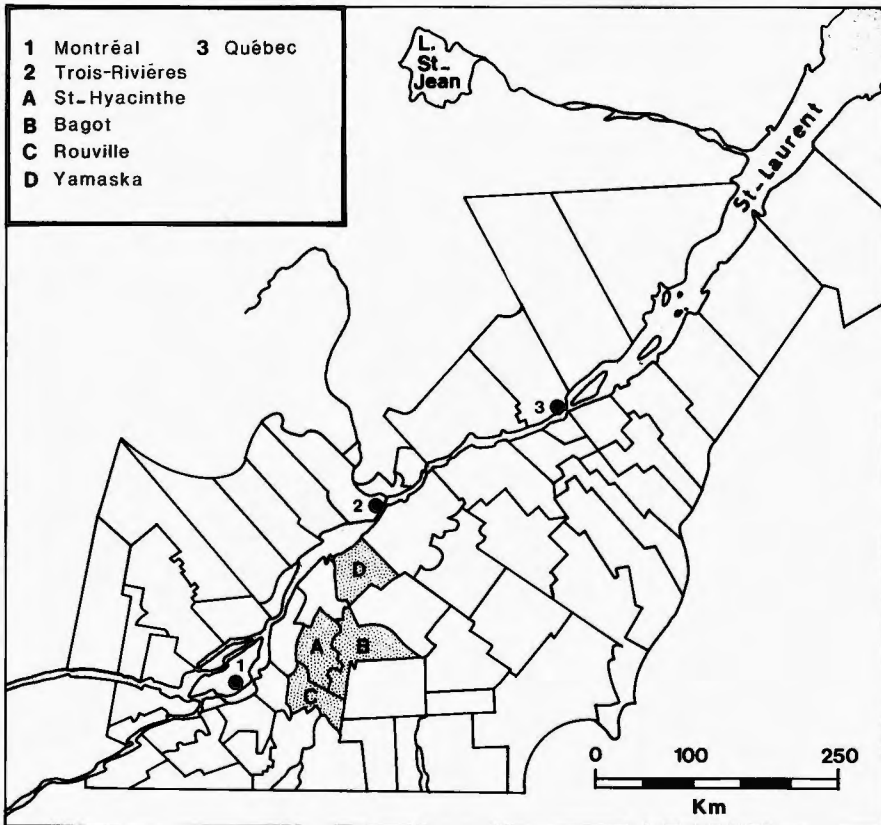
60. Le mode d'élaboration des statistiques concernant la population est précisé dans une lettre de J. Lowe à C. Tupper datée du 15 novembre 1871 : APC, MG 29, E 18, vol. 7.

61. Il s'agit des recenseurs de Saint-Hugues, Saint-Simon et Sainte-Marie, dans Bagot; de La Présentation, Saint-Barnabé, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur et Saint-Jude, dans le district

gros propriétaire foncier anglophone de Saint-Hilaire, écrit (en anglais) sur le manuscrit du recensement, que les mesures qu'il donne sont en arpents et en minots⁶².

Dans les sous-districts des cantons d'Upton et d'Acton (Saint-Éphrem d'Upton, Saint-André et Saint-Théodore-d'Acton, et Actonvale), qui comptent une population francophone à 80% au moins, les autorités du recensement transforment bien les minots en boisseaux, mais laissent intacts les mesures de superficie, les traitant comme des acres. Il faut rappeler que les concessions originelles se font en acres dans les cantons. Pour vérifier si les autorités du recensement ont raison, nous avons eu recours à J.-C. Langelier⁶³, qui décrit les concessions de terre effectuées dans les cantons : nom du concessionnaire, situation de la concession (rang et lot),

Figure 1 Carte des districts de recensement, 1871



de Saint-Hyacinthe; et de Saint-Michel (Yamaska). Dans son résumé des résultats pour le district, le commissaire de Saint-Hyacinthe inscrit « arpents » partout. C'est d'ailleurs à sa suggestion que le recenseur de Saint-Barnabé a « substitué les arpents aux acres, attendu que c'est la mesure en usage dans le Bas-Canada ».

62. APC, Rec. Can. 1861, ms., bobine C-1316, recensement agraire de Saint-Hilaire.

63. J.C. LANGELIER, *List of Lands Granted by the Crown in the Province of Quebec from 1763 to 31st December 1890*, Québec, 1891, t. I, pp. 101-2.

sa superficie en acres, date des lettres patentes. Entre 1860 et 1870, Langelier rapporte 30 concessionnaires pour le canton d'Acton; toutes les concessions sont situées dans Saint-Théodore⁶⁴. Leur superficie correspond à un multiple de 50 acres dans 23 cas sur 30 (76,6%). Or, selon le recensement de 1871 dans Saint-Théodore, effectué par un notaire francophone, 128 des 165 occupants de 5 unités de superficie et plus (77,6%) déclarent un multiple de 50 comme superficie occupée. Il serait surprenant qu'en moins de dix ans, une division originelle des terres en multiples de 50 acres soit devenue une division en multiples de 42 acres (50 arpents). Nous avons aussi jumelé la liste de Langelier avec le manuscrit du recensement de 1871 pour Saint-Théodore, utilisant les noms, mais surtout le rang et le lot de la concession (indiqués au tableau 4 du manuscrit) comme critères. Onze des concessionnaires se retrouvent dans le recensement. Dans sept cas, la superficie possédée, déclarée par l'occupant, est identique à celle de la concession : il s'agit donc bien d'acres. Dans les quatre autres cas, la superficie possédée ou occupée ne se rapproche ni de la superficie de la concession en acres, ni de son équivalent en arpents. La superficie est donc bien donnée en acres à Saint-Théodore en 1871. Cette conclusion s'applique très probablement aussi aux trois autres sous-districts situés dans les cantons, et pour les autres années.

La conversion des mesures françaises en mesures britanniques n'est cependant pas effectuée dans tous les recensements, bien que les volumes publiés présentent toujours les données agraires en « acres » et en « boisseaux » (sauf en 1861, où l'on indique « minots »). Elle n'a pas été faite en 1852 et 1861⁶⁵. À partir de 1871, les manuels d'instructions spécifient : « Dans les districts français de la province de Québec, où l'arpent et le minot sont les mesures en usage, l'énumérateur fera son entrée d'après ces mesures : la réduction en sera faite avec le travail de compilation⁶⁶ ». Comme nous l'avons indiqué, les données agraires sont bel et bien converties en 1871⁶⁷. Elles le sont très probablement aussi en 1881. La continuité entre les recensements de 1871 et 1881 est évidente : les deux sont effectués sous la direction de Joseph-Charles Taché; le responsable de l'élaboration des statistiques en 1881 était au nombre des responsables des calculs en 1871. Les tableaux manuscrits et publiés des deux recensements se ressemblent d'ailleurs beaucoup. Les responsables du recensement de 1891, par contre, omettent de convertir les mesures agraires⁶⁸. En 1901, ce travail s'accomplit sûrement, puisque les responsables relèvent l'erreur commise en 1891.

Les facteurs de conversion utilisés posent toutefois un problème. Un arpent équivaut à 0,845 acre (ou 34,19 ares), et ce rapport est utilisé lors des recensements de 1871, 1881 (très probablement) et 1901⁶⁹. La situation se complique cependant lorsque nous nous tournons vers les minots et les boisseaux. Durant la période étudiée, deux boisseaux existent au Canada : le boisseau de Winchester, vieille

64. Dans Upton, la seule concession touchant Saint-Éphrem remonte à 1849; un individu reçoit alors 3 945 acres (LANGELIER, *List of Lands...*, p. 418). Pour Acton, nous n'avons retenu que les concessionnaires individuels, excluant les compagnies.

65. MCINNIS, « Some Pitfalls... », p. 225.

66. « Manuel...1871 », p. 138; *Manuel...1881*, p. 43; *Manuel...1891*, p. 23; *Instructions...1901*, p. 25. La formulation diffère légèrement en 1901.

67. Il suffit de comparer le manuscrit et les volumes publiés pour le vérifier.

68. *Rec. Can. 1901*, II, pp. x-xi.

69. *Ibid.*

mesure anglaise abolie (en principe) en 1835 en Angleterre, mais qui subsiste au Canada et aux États-Unis, et le boisseau impérial, qui remplace le premier⁷⁰. Au Canada, le boisseau impérial remplace légalement le boisseau de Winchester entre 1873 et 1880⁷¹. Frank Lewis et R.M. McInnis, ainsi que Alan Greer⁷², en travaillant sur les recensements antérieurs à 1861, transforment les minots en boisseaux de Winchester (1 minot = 1,107 boisseau). Par contre, lors du recensement de 1901, les minots sont convertis en boisseaux impériaux (1 minot = 1,073 boisseau). En 1871 (et très probablement en 1881) les autorités du recensement n'ont recours à aucun de ces deux facteurs de conversion. Nous avons calculé le facteur utilisé en 1871 pour le blé de printemps, l'avoine, l'orge, les pois et les pommes de terre dans nos 40 sous-districts, en ne retenant, pour plus de précision, que les cas où le nombre de minots était égal ou supérieur à 10 000 (78 cas). Le facteur de conversion s'établit à 1,0876 en moyenne⁷³. L'écart entre les trois facteurs reste faible (3,2% entre les deux extrêmes).

En somme, dans les volumes publiés des recensements, les données agraires sont exprimées en arpents et en minots en 1852, 1861 et 1891; en acres et en boisseaux de 0,9195 minot en 1871 et 1881, et en acres et en boisseaux de 0,932 minot en 1901. Les mesures de superficie dans les cantons correspondraient toutefois à des acres, durant toute la période, pour autant que nous puissions en juger.

La répartition des occupants de terres par catégorie de superficie occupée (par exemple : 60 d'entre eux occupent de 11 à 50 « acres », 107 autres occupent de 51 à 100 « acres »...) semble, au contraire, avoir été faite sans correction. Elle s'est effectuée directement à partir de la superficie occupée déclarée dans les manuscrits (exprimée généralement en arpents), non seulement en 1852, 1861 et 1891, mais aussi en 1871 (ainsi que le démontre une comparaison entre le manuscrit et les volumes publiés), et donc très probablement en 1881. Le même problème se reproduit vraisemblablement en 1901 : les responsables, décrivant les conséquences de l'erreur commise en 1891, ne mentionnent pas la répartition des occupants par catégorie de superficie⁷⁴. De plus, leur rigueur ne va pas très loin : poursuivant leur critique du recensement précédent, ils comparent la superficie totale (en acres) et la superficie occupée par district, en 1891, mais omettent de convertir cette dernière en acres⁷⁵. La répartition des occupants de terres par catégorie de superficie occupée s'effectue donc probablement en arpents et non en acres, de 1852 à 1901, sauf dans les cantons.

B — L'OCCUPATION DU SOL DANS LES RECENSEMENTS DE 1871 À 1901

Dans ces recensements, la « superficie occupée » correspond à la superficie totale des fermes, incluant le terrain inculte. La terre peut être occupée à titre de

70. Robert Shore Milnes BOUCHETTE, *Weights and Measures*, s.l. ni éd., 1863, pp. 20 ss.

71. *Statuts du Canada*, 36 Victoria, chap. 47, articles 4 et 5 (1873) et 42 Victoria, chap. 16 (1879).

72. LEWIS et McINNIS, « The Estimation... », p. 3; ALAN GREER, « Habitants of the Lower Richelieu : Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840 », Ph.D. Dissertation, York University, 1980, p. 17.

73. Dans quatre cas, le facteur de conversion était aberrant et fut exclu. Il s'agissait sans doute d'erreurs de calcul. Notons que dans les 78 cas retenus, la dispersion des données est très faible : l'écart-type s'élève à 0,0004.

74. *Rec. Can. 1901*, II, pp. x-xi.

75. *Ibid.*, p. ix. Nous reviendrons sur cette question.

propriétaire, de locataire ou d'employé (régisseur par exemple). Selon les instructions, la superficie occupée se rapporte aux « terres en tant qu'occupées et situées dans la division de l'énumérateur ». Elle y est opposée à la superficie possédée (propriété foncière), « constituant les héritages, sans égard à la localisation et à l'occupation⁷⁶ ».

Cette définition soulève d'abord le problème de la situation géographique des terres occupées. Qu'advient-il d'une terre réellement occupée par un cultivateur, mais située dans un autre sous-district que celui où il est domicilié? L'« introduction » du recensement de 1951, reprise en cela par Normand Séguin et ses collaborateurs, fournit une réponse :

Lors des recensements antérieurs, y compris celui de 1941, on comptait pour une ferme toute exploitation d'une acre ou plus si la production de l'année précédente était évaluée à \$50 ou plus. Contrairement au recensement de 1951, on comptait séparément les parties de fermes situées hors de la municipalité où le siège de l'exploitation était situé. Cependant, on ne comptait qu'une fois la superficie de la ferme.⁷⁷

En réalité, cette affirmation ne s'applique très probablement qu'aux recensements de 1911 à 1941. La définition de « ferme » attribuée aux « recensements antérieurs » n'apparaît pas avant 1911; en 1901, la superficie minimale est d'un quart d'acre, et la valeur de la production n'entre pas en ligne de compte⁷⁸. De plus un mécanisme pour enregistrer séparément les parcelles situées hors de la division du recenseur n'existe qu'à partir de 1911⁷⁹. D'ailleurs J.-C. Taché précise, lors du recensement de 1871 : « Certains champs de l'exploitation sont souvent situés dans un sous-district et même dans un district de recensement autre que celui dans lequel réside l'occupant, et dans lequel ces champs se trouvent par conséquent inscrits⁸⁰ ». Et encore en 1881 : « on fait suivre aux acres occupés [sic] la personne de leurs occupants et ils sont enregistrés [sic] dans le même district, sans distinction de limites municipales⁸¹ ». J.-C. Taché précise que cela se produit notamment pour les résidents de villes et de villages⁸², et dans les « anciens établissements », particulièrement dans le cas des terres à bois⁸³. Notons enfin qu'en 1951, à cause de la « nouvelle » façon de dénombrer les fermes (chaque ferme n'est comptée qu'une fois, même si elle comporte des parties situées dans différents sous-districts), les responsables nous préviennent que la superficie occupée peut parfois dépasser la superficie totale dans un sous-district⁸⁴. Or cela se produit effectivement en 1871, 1881, 1891 et 1901; J.-C. Taché l'explique en 1881 de la même façon que les responsables de 1951⁸⁵. Bien que les « instructions » des recensements de 1891 et 1901 restent muettes à ce sujet, la ligne de conduite suivie par Taché en 1871 et 1881 continue sans doute à prévaloir. De 1871 à 1901, les superficies occupées et

76. « Manuel...1871 », p. 137; *Manuel...1881*, p. 41; *Manuel...1891*, p. 22; *Instructions...1901*, pp. 24-25. La formulation diffère légèrement en 1901.

77. *Rec. Can. 1951*, X, p. 455; voir SÉGUIN, HARDY et VERREAULT-ROY, *L'agriculture en Mauricie...*, pp. 12-13, 34.

78. *Rec. Can. 1901*, II, p. vi.

79. *Rec. Can. 1911*, IV, p. 420.

80. *Rec. Can. 1871*, III, p. ix.

81. Joseph-Charles TACHÉ, « Le troisième volume du recensement de 1881 et ses critiques », *Rec. Can. 1881*, IV, p. xix.

82. *Rec. Can. 1881*, III, p. vii.

83. *Rec. Can. 1871*, III, p. ix.

84. *Rec. Can. 1951*, X, p. 456.

85. TACHÉ, « Le troisième... », p. xix.

les autres données agraires s'y rattachant⁸⁶ peuvent donc être situées hors du sous-district du domicile de l'occupant.

Le critère permettant de considérer une superficie de terre comme « occupée » au sens des recensements est sa destination : elle est occupée à des fins agricoles. Ainsi, selon J.-C. Taché, « la différence [entre superficie possédée et superficie occupée] donne le chiffre des acres de forêt primitive [en anglais : « wild land »] appartenant à des particuliers, mais ne faisant point partie des exploitations agricoles⁸⁷ ». Les instructions de 1871, 1881 et 1891 spécifient bien que les questions sur la superficie occupée, améliorée, etc., et sur les autres données agraires ont pour but de recenser toute la production agricole⁸⁸. La distinction entre superficie possédée et superficie occupée se trouve en outre renforcée en 1871, 1881 et 1901 par leur séparation physique dans les tableaux manuscrits : la première s'inscrit sur le tableau 3 (le tableau 2 en 1901), et la seconde sur le tableau 4, avec les autres données agraires⁸⁹. En outre, le recenseur doit indiquer au tableau 4 si l'occupant est propriétaire, locataire ou employé. La superficie possédée et la superficie occupée diffèrent souvent, chez un même chef de famille, en 1871. Par contre, les deux données sont groupées au tableau 3 en 1891, ce qui accroît le risque de confusion; les instructions restent cependant très claires.

Toutefois les autorités du recensement de 1901, suivies par N. Séguin et ses collaborateurs, considèrent

[qu'] il n'est pas possible d'établir une comparaison exacte du nombre d'occupants ou de la superficie des terres occupées pour les fins de l'agriculture en 1891 et 1901, vû [sic] que les statistiques de 1891 ont trait à toutes les terres occupées, tandis que celles de 1901 ne s'appliquent qu'aux terres en rapport [en anglais : « lands of agricultural production »]⁹⁰.

Les responsables soutiennent cette affirmation en notant qu'en 1891, « dans chacun des 23 districts les plus anciens du Québec », la superficie occupée dépasse la superficie totale; pour l'ensemble de ces districts, la première s'élève à 3 015 083 acres et la seconde à 2 624 003 acres⁹¹. Cette affirmation mérite d'être discutée, car elle remet en cause des données agraires très importantes.

Notons d'abord que la « preuve » n'entretient aucun lien logique avec l'affirmation qu'elle est censée étayer. Même si la superficie occupée incluait toutes les terres occupées à quelque fin que ce soit, elle ne saurait en aucun cas dépasser la superficie totale. Il faut pour cela que la superficie occupée s'étende à l'extérieur du district ou sous-district sous le nom duquel elle est inscrite. Or, nous mentionnions plus haut que cette possibilité existe, puisque, comme l'explique J.-C. Taché en 1881, la superficie des terres occupées « suit » la personne de l'occupant, même

86. *Rec. Can. 1881*, III, p. vii.

87. *Rec. Can. 1871*, III, p. vii.

88. « Manuel...1871 », p. 137; *Manual...1881*, p. 43; *Manual...1891*, p. 23.

89. Pour les tableaux manuscrits de 1881 à 1901, voir APC, Archives de Statistique Canada, RG 31, C 3, vol. 1308.

90. *Rec. Can. 1901*, II, p. ix; voir aussi SÉGUIN, HARDY, et VERREAULT-ROY, *L'agriculture en Mauricie...*, p. 30.

91. *Rec. Can. 1901*, II, p. ix; il s'agit des districts de Bagot, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Deux-Montagnes, Hochelaga, Iberville, Jacques Cartier, Laprairie, L'Assomption, Laval, Lévis, Napierville, Québec (ville), Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Soulanges, Trois-Rivières, Vaudreuil, Verchères, Yamaska.

si elles sont situées hors du sous-district du domicile de ce dernier. Parmi les vingt-trois districts évoqués plus haut, la superficie occupée dépasse d'ailleurs la superficie totale dans huit districts en 1881, et dans cinq districts en 1871. Nous n'avons aucune raison de croire qu'une procédure différente ait été suivie en 1891.

Il faut remarquer par ailleurs, comme nous l'avons déjà fait, que les responsables de 1901 manquent ici de rigueur : alors que dans la même introduction⁹² ils nous informent qu'en 1891 on a omis de transformer les arpents en acres, eux-mêmes ne le font pas davantage pour la superficie occupée de 1891. Ils comparent alors une superficie totale en acres⁹³ à une superficie occupée en arpents. Une fois la conversion effectuée, la superficie occupée des vingt-trois districts en cause se réduit à 2 547 745 acres, nombre inférieur à celui de la superficie totale (2 624 003 acres). Celle-ci n'est dépassée par la superficie occupée que dans six districts : Hochelaga, Québec (ville), Trois-Rivières, Beauharnois, Laval et Verchères. Les trois premiers sont fortement urbanisés, ce qui concorde avec l'explication de Taché. En 1901, la superficie occupée ne dépasse la superficie totale qu'en un cas, celui de Québec-Est (cependant dans Laval la superficie totale, avec 95 287 acres, ne dépasse la superficie occupée que de 115 acres). Plusieurs districts ont toutefois connu des remaniements importants : Trois-Rivières est uni à Saint-Maurice, district rural dont la plus grande partie demeure boisée; Hochelaga diminue de beaucoup.

D'autre part, si les responsables du recensement de 1901 avaient raison, la superficie comptée à tort comme occupée en 1891 serait non améliorée⁹⁴, puisqu'elle correspondrait à une étendue située hors des exploitations agricoles; nous assisterions donc à une brusque hausse du rapport de la superficie améliorée à la superficie occupée, de 1891 à 1901. Or, dans les vingt-trois districts visés plus particulièrement par l'introduction de 1901, aucune tendance de ce genre ne se manifeste⁹⁵. Par ailleurs, si les responsables du recensement de 1901 étaient dans le vrai et si l'explication de J.-C. Taché, selon laquelle les terres occupées « suivent » l'occupant en 1871 et 1881, ne s'appliquait pas au recensement de 1891, le rapport de la superficie améliorée à la superficie occupée devrait diminuer, de 1881 à 1891. Il tend au contraire à augmenter (cela se produit dans dix-huit districts sur vingt-trois).

Nous pouvons aussi vérifier l'affirmation contenue dans l'introduction de 1901 en examinant la superficie occupée et la superficie possédée, en 1891. Si l'introduction de 1901 est dans le vrai, la première, qui inclut la superficie louée, devrait toujours

92. *Rec. Can. 1901*, II, pp. x-xi.

93. La superficie totale est obtenue à partir de cartes en 1881 (TACHÉ, « Le troisième... », p. xviii), donc en acres. La même méthode prévaut très probablement en 1891.

94. La superficie améliorée constitue une partie de la superficie occupée. En 1871 et 1881, elle est définie ainsi : « Les arpents ... sur lesquels un travail de quelque importance [sic] a été fait; tels que seraient le serpage ou les abattis de bois, le fossoyage et autres travaux faits dans les marais ou les terres de prairies naturelles » (« Manuel...1871 », p. 138; *Manual...1881*, p. 43). La même définition est donnée en 1891, sans les exemples (*Manual...1891*, p. 23). La superficie améliorée n'est pas définie en 1901.

95. La comparaison 1891-1901 ne peut se faire que sur dix-neuf districts : six districts de 1891 sont fusionnés et n'en forment plus que trois en 1901; dans le cas d'Hochelaga, la superficie totale (59 acres) est trop faible pour que le rapport de la superficie améliorée à la superficie occupée conserve quelque signification. Pour les dix-neuf districts retenus, ce rapport diminue dans dix cas, et augmente dans les neuf autres.

être égale ou supérieure à la seconde. Or, dans nos vingt-trois districts, cela ne se produit que neuf fois.

Il faut cependant noter qu'en 1871, les recenseurs incluent parfois des superficies complètement non améliorées : cela se produit à 114 reprises (correspondant à 114 occupants sur un total de plus de 10 000) dans nos quarante sous-districts, la superficie occupée s'élevant en moyenne à 26,4 arpents à chaque fois. Il est préférable d'éliminer ces occupants des calculs.

Nous pouvons donc conclure que la superficie occupée, de 1871 à 1901, correspond très généralement à la superficie intégrée aux exploitations agricoles; elle inclut les terres situées hors du sous-district du domicile de l'occupant. Cette courte définition demeure toutefois incomplète tant que nous n'avons pas précisé qui sont ces occupants.

L'utilisation des données agraires des recensements requiert un dénominateur; le nombre d'occupants nous semble un meilleur choix que le nombre de cultivateurs. En effet, dans tous nos recensements, les données agraires sont inscrites sur un ou des tableaux séparés; les occupants en constituent les inscriptions ou rubriques, et le nombre d'occupants des volumes publiés est extrait (avec modifications) de ces tableaux. Par contre, le nombre de cultivateurs n'est pas lié aussi directement aux données agraires. Il vient du recensement personnel, et correspond à la profession déclarée par les individus. Certains « cultivateurs » n'occupent pas de terre; des occupants de terres en culture ne sont pas cultivateurs. De plus, le nombre de cultivateurs fluctue selon qu'y sont inclus ou non les fils des cultivateurs : en 1852 et 1861, ceux-ci sont inscrits comme journaliers, mais en 1871, comme cultivateurs⁹⁶; ils ne sont distingués comme tels dans les volumes publiés qu'en 1881. Enfin le nombre de cultivateurs, dans les volumes publiés, n'est disponible qu'au niveau des districts, de 1852 à 1881 (le recours aux manuscrits est cependant possible, mais implique, pour 1852 et 1861, un jumelage parfois difficile); après cela, il n'est fourni que pour le Québec entier. Par contre, le nombre d'occupants est publié au niveau des sous-districts, de 1852 à 1891, et au niveau des districts en 1901. La répartition du nombre d'occupants par catégorie de superficie (0-10, 11-50, 51-100, 101-200, plus de 200 arpents) est aussi publiée, pour les sous-districts jusqu'en 1891, et pour les districts en 1901.

Nous avons déjà mentionné qu'à partir de 1871, les tableaux manuscrits traitant de l'agriculture prévoient l'inscription de chaque chef de famille⁹⁷. Le nombre de familles et le nombre total d'inscriptions dans ces tableaux sont d'ailleurs très proches, ne différant, dans nos sous-districts en 1871, que de 3,0% au maximum⁹⁸. Dans quelques sous-districts certains chefs de famille ont plus d'une inscription au tableau 4. Saint-Barnabé (Saint-Hyacinthe), où cela se produit trente-et-une fois, constitue un cas extrême. Dans la plupart des cas, le chef de famille est inscrit une fois comme propriétaire et une fois comme locataire ou employé. Le recenseur pallie probablement ainsi les insuffisances des instructions, celles-ci stipulant de

96. GAGAN, « Enumerators' Instructions... », pp. 359, 363; « Manuel...1871 », p. 134.

97. Voir p. 261.

98. Pour les comparer, il faut utiliser le nombre de familles établi par le recenseur, sur le manuscrit. Ce nombre est révisé à la baisse lors de l'élaboration des statistiques : rappelons que les recenseurs sont payés d'après le nombre de familles recensées.

préciser si l'occupant est propriétaire ou locataire de sa terre (ou encore employé), mais ne prévoyant pas le cas où deux de ces catégories s'appliquent en même temps.

Au niveau de l'élaboration des statistiques et de la préparation des volumes publiés, seuls les chefs de famille occupant au moins 5 arpents sont considérés comme « occupants de terres » en 1871, comme le révèle un examen des manuscrits. Par contre, les données agricoles correspondantes sont toutes comptées. Par exemple, le nombre de chevaux publié correspond au nombre de chevaux possédés par tous les chefs de famille, qu'ils occupent ou non 5 arpents de terre; ils peuvent même n'occuper aucune terre. Il n'existe donc pas de correspondance parfaite entre le nombre d'occupants et les données agricoles publiées. En rapportant celles-ci à celui-là, nous introduisons une distorsion, d'ampleur variable suivant les données (voir tableau 3).

Tableau 3 Données agricoles par occupant de 5 arpents et plus, dans la Présentation, district de St-Hyacinthe, en 1871

	Arpents occupés	Chevaux	Vaches	Production domestique (en verges)	
				Drap	Toile
Données brutes ¹	118,0	2,6	3,9	38,3	21,8
Données corrigées ²	117,9	2,4	3,5	35,5	20,4

Sources : *Rec. Can. 1871*, III; APC, *Rec. Can. 1871*, ms., bobine C-10064.

¹ Données agricoles de tous les chefs de famille/occupants de 5 arpents et plus (nombres rapportés dans les recensements publiés).

² Données agricoles des occupants de 5 arpents et plus/occupants de 5 arpents et plus.

Elle reste faible en général, mais varie en fonction de la proportion de chefs de famille qui occupent moins de 5 arpents. Dans les villes et villages, où cette proportion est élevée, les résultats peuvent être aberrants. Par exemple, les occupants de terres résidant dans la ville de Saint-Hyacinthe possèdent en moyenne 6,7 chevaux et 9,7 vaches selon les volumes publiés (tableau 4); en corrigeant, nous obtenons des moyennes de 1,6 chevaux et 2,5 vaches par occupant de 5 arpents et plus.

Pour les recensements postérieurs à 1871, l'absence des manuscrits ne permet pas de vérifier directement les critères utilisés lors du calcul, pour la publication, du nombre d'occupants. À cause de la continuité évidente entre les recensements de 1871 et 1881 (voir p. 272), nous poserons l'hypothèse qu'en 1881 encore, seuls les chefs de famille occupant 5 arpents ou plus sont comptés comme occupants. En 1901, nous savons qu'un quart d'arpent suffit pour être considéré comme occupant⁹⁹. Le même critère s'applique probablement en 1891. Nous pouvons le vérifier indirectement, en comparant le nombre d'animaux par occupant dans les villes et les villages, en 1871 et 1891. Puisqu'en 1871 on compte les animaux de tous les chefs de famille, mais seulement les occupants de 5 arpents et plus, le nombre d'animaux par occupant (selon les volumes publiés) devrait être relativement élevé dans les villes et villages, où les chefs de famille occupant moins de 5 arpents constituent une majorité. Ce rapport dépasse en effet de beaucoup celui du nombre d'animaux et de l'ensemble des occupants de terres (chefs de famille occupant au moins un

99. *Rec. Can. 1901*, II, p. vi.

quart d'arpent, donnée tirée du manuscrit), comme l'indique la comparaison entre les colonnes B et A du tableau 4.

Tableau 4 Nombre de chevaux de plus de trois ans et de vaches laitières par occupant de terres, dans les villes et les villages, en 1871 et 1891

		A 1871 Par occupant	B 1871 Par occupant de 5 arpents et plus ¹	C 1891 Par occupant selon le vol. publié
St-Hyacinthe	chevaux	1,3	6,7	1,1
	vaches	1,9	9,7	1,2
Actonvale	chevaux	1,0	10,6	0,6
	vaches	1,0	10,3	1,0
Marieville	chevaux	1,0	2,6	0,7
	vaches	1,5	4,2	0,9
St-Césaire	chevaux	1,1	3,9	0,6
	vaches	1,6	5,5	0,7
Canrobert	chevaux	0,8	1,6	0,7
	vaches	2,0	4,1	1,0
Yamaska	chevaux	0,6	2,5	0,5
	vaches	1,1	4,8	0,9

Sources : A et B, APC, Rec. Can. 1871, ms., bobines C-10065-69, 10080; C, Rec. Can. 1891, II et IV.

¹ Proportion d'occupants de moins de 5 arpents en 1871 : ville de Saint-Hyacinthe, 80,6%; Actonvale, 90,0%; Marieville, 63,0%; village de Saint-Césaire, 70,6%; Canrobert, 50,0%; Yamaska, 75,9%.

En 1891, si tous les animaux et tous les occupants de terres (à partir d'un quart d'arpent, comme en 1901) sont comptés, le rapport du nombre d'animaux au nombre d'occupants devrait se situer dans le même ordre de grandeur que la mesure correspondante en 1871 (A dans le tableau 4). Si, par contre, les occupants ne sont comptés qu'à partir de 5 arpents, le nombre d'animaux par occupant devrait osciller autour de la valeur du même rapport en 1871 (B dans le tableau). Nous avons choisi de comparer le nombre de chevaux et de vaches, animaux fréquemment possédés par des chefs de famille occupant peu ou pas de terre. Pour que le test reste valide, nous devons supposer qu'en 1891, comme en 1871, il existe dans les villages une forte proportion de chefs de famille occupant moins de 5 arpents. En outre, le nombre moyen d'animaux par chef de famille doit se situer dans le même ordre de grandeur. Il ressort de notre comparaison (tableau 4) que le nombre d'animaux par occupant en 1891 se situe nettement dans le même ordre de grandeur que le nombre d'animaux rapporté à l'ensemble des occupants de terres de 1871. Nous en concluons que le « nombre d'occupants de terres » publié pour 1891 inclut tous les occupants, à partir d'un quart d'arpent. Cette conclusion permet d'expliquer en partie le gonflement de la catégorie 0-10 arpents en 1891 (tableau 5).

En somme, la catégorie « occupants de 0 à 10 acres » dans les volumes publiés des recensements est peu fiable et difficile à interpréter. Dans les études

Tableau 5 Proportion d'occupants de 0 à 10 arpents en %
selon les volumes publiés des recensements

District	1871	1881	1891	1901
Bagot	6,8	19,0	29,2	18,6
Rouville	11,0	15,1	35,9	22,3
St-Hyacinthe	6,7	11,2	30,9	14,9
Yamaska	7,5	15,9	34,7	22,1

Sources : *Rec. Can. 1871*, III; *Rec. Can. 1881*, III; *Rec. Can. 1891*, II; *Rec. Can. 1901*, II.

portant sur les exploitations agricoles, ou sur la production agricole dans son ensemble, il peut être plus sûr de ne retenir que le nombre d'occupants de plus de 10 arpents. Dans la grande majorité des cas, on n'éliminera alors que des chefs de famille s'adonnant à l'agriculture de façon marginale¹⁰⁰.

Résumons-nous. Les « occupants de terres », dans les recensements de 1871 à 1901, correspondent aux chefs de famille qui occupent, comme propriétaire, locataire ou employé (régisseur par exemple) une ou plusieurs terres, à des fins agricoles. Ces terres peuvent être situées dans le sous-district de l'occupant ou dans un autre sous-district peu éloigné; l'occupant lui-même est recensé dans le sous-district où il est domicilié. Sont ainsi comptés dans les volumes publiés, les chefs de famille occupant 5 arpents ou plus, en 1871 et en 1881, et ceux occupant au moins un quart d'arpent, en 1891 et 1901.

C — L'OCCUPATION DU SOL DANS LES RECENSEMENTS DE 1852 ET 1861

Le contenu des catégories « occupant de terres » et « superficie occupée » est plus difficile à cerner pour 1852 et 1861. Les instructions sont très peu loquaces : en 1852, « only the occupiers of land are to be inserted », et en 1861, « only the names of heads of families occupying land, whether male or female » constituent les occupants de terres¹⁰¹. Plusieurs problèmes se posent, surtout pour comparer ces données avec celles de 1871 et au-delà : rapport entre occupation et propriété, entre occupation, domicile de l'occupant et situation géographique des terres; problèmes de la répétition des noms dans le manuscrit, de la superficie minimale recensée, enfin celui de l'écart entre les données manuscrites et les données publiées, en 1852. Devant la diversité des situations rencontrées lors de ces recensements, et à cause de la pauvreté des sources, nous ne pouvons ici que soulever les problèmes, et indiquer les solutions possibles. Une décision ferme ne peut souvent être prise que sous-district par sous-district, en suivant les remarques du recenseur sur le manuscrit, lorsqu'elles existent.

Il faut d'abord s'interroger sur les rapports entre occupation et propriété. Les propriétaires-exploitants sont sûrement inclus comme occupants, mais qu'advient-

100. C'est la solution choisie par John C.P. McCALLUM (« Agriculture and Economic Development in Quebec and Ontario to 1870 », Ph.D. Dissertation, McGill University, 1977, p. 400), et McINNIS, « Some Pitfalls... », p. 224. Voir aussi SÉGUIN, « L'agriculture de la Mauricie... », p. 541.

101. GAGAN, « Enumerators' Instructions... », pp. 361, 364.

il dans les cas de location? Seront-ils dénombrés, et dans ce cas, au nom de qui sera inscrite la ferme? Selon Serge Courville, « les recensements ne fournissent que le nombre de propriétaires en 1851 et 1861¹⁰² ». Mais plusieurs sous-districts comptent des « occupants » sans terre (aucune superficie occupée), qui ne sont d'ailleurs pas comptés dans les volumes publiés : il pourrait s'agir des locataires. Mais il ne faut pas généraliser. Ainsi, en 1861, Saint-Michel (Yamaska) est divisé en deux parties, chacune avec son recenseur. Dans la première division, les locataires sont dénombrés, mais le recenseur n'indique pas la valeur de leurs terres, qu'il inclut avec celles des propriétaires. Toutes les autres données, incluant la superficie, sont inscrites au nom des locataires. Le recenseur de la deuxième division attribue au propriétaire les superficies louées; les occupants « sans terre » sont donc ici les locataires. À Saint-Zéphirin, en 1852, le recenseur semble avoir agi de même, puisqu'il inscrit « locataire » à côté du nom du premier occupant sans terre; les quatre autres le sont vraisemblablement aussi. En 1861, dans la deuxième division de Sainte-Hélène, par contre, tous les occupants recensés sont propriétaires. Enfin le recenseur de Saint-Liboire signale trois locataires en 1861, mais ils sont dénombrés comme les autres, avec leur superficie occupée¹⁰³.

D'ailleurs, les occupants sans terre ne correspondent pas nécessairement à des locataires. En 1861, à Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, les vingt-neuf occupants « sans terre » sont des propriétaires non résidents¹⁰⁴. Cette explication tient probablement aussi pour quinze des seize occupants sans terre de La Présentation, et pour trente-cinq des trente-sept de Saint-Pie-de-Bagot¹⁰⁵. Nous avons cependant voulu vérifier le lien entre le nombre d'occupants sans terre et celui des non-propriétaires, dans l'ensemble de nos sous-districts. Pour ce faire, nous avons comparé la proportion d'occupants sans terre en 1852 et 1861, à celle des chefs de famille non propriétaires en 1844, et à celle des occupants de terre non propriétaires en 1871 (tableau 6). Les données de 1844 touchent tous les chefs de famille et leur propriété, agricole ou non; celles de 1871 ne concernent que les occupants de terres agricoles¹⁰⁶. La proportion de non-propriétaires est généralement beaucoup plus élevée à ces deux dates, que celles des occupants sans terre en 1851 et 1861. Or, rien ne nous permet de croire à une chute réelle de l'importance de la location des terres durant les années 1850 et 1860¹⁰⁷. Le nombre d'occupants sans terre serait donc un piètre indicateur du nombre de locataires, du moins dans nos quatre

102. Serge COURVILLE, « L'habitant canadien et le système seigneurial, 1627-1854 », thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, p. 314.

103. Les renseignements concernant chaque sous-district en particulier sont tirés des remarques des recenseurs, dans les manuscrits des recensements agraires.

104. Le recenseur ne fournit que leur nom et la valeur des terres, renseignements obtenus dans les rôles d'évaluation. APC, Rec. Can. 1861, ms., bobine C-1320, recensement agraire de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur.

105. Dans ces cas, seuls sont inscrits les noms et la valeur de la terre des occupants, comme pour les non-résidents de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur. Dans Saint-Pie, quatre des occupants sans terre n'ont que l'initiale du prénom; un autre correspond à une « tannerie & Moulin à Sic [sic] ». Nous avons tenté, sans succès, de retrouver les quinze occupants douteux de La Présentation dans le recensement personnel. Or ils se suivent presque tous dans le recensement agraire, ce qui aurait dû faciliter le jumelage. Ils n'habitent probablement pas La Présentation.

106. Cette différence explique peut-être en partie la diminution de la proportion de non-propriétaires entre les deux dates.

107. OUELLET, *Histoire économique...*, p. 470.

Tableau 6 Proportion de chefs de famille non propriétaires en 1844, d'occupants sans terre en 1852 et 1861, et d'occupants non propriétaires en 1871, en %

Sous-districts ^a	Chefs de famille non propriétaires		Occupants sans terre ^b		Occupants non propriétaires ^b
	1844	1852	1861	1871 ^c	
Acton	28,6 ^e	nd	7,0	26,6	
St-Dominique	20,1	0,0	0,4	10,5	
St-Hugues	} 23,2	nd	0,0	14,9	
Ste-Hélène		nd	0,0	7,5	
St-Liboire	—	nd	0,0	15,7	
St-Pie	28,7	9,3	6,6 ^f	2 ^g	
Ste-Rosalie	23,9	nd	0,5	21,8	
St-Simon	21,9	nd	0,0	1,3	
Upton	—	—	0,0	21,8	
St-Césaire	} 27,8	12,2 ^h	1,3	15,3	
L'Ange-Gardien ^d		0,0	0,4	13,7	
St-Hilaire	46,8	nd	0,0	32,7	
St-Jean-Baptiste	41,2	0,3	0,0	27,3	
Ste-Marie	38,5	nd	0,7	21,7	
St-Mathias	45,3	4,3	0,5	24,9	
St-Paul	10,0	0,0	0,0	14,7	
La Présentation	24,3	nd	5,8 ^f	19,1	
St-Barnabé	22,7	nd	0,0	10,0	
St-Charles	40,0	nd	0,0	12,7	
St-Damase	31,3	10,0 ⁱ	0,0	23,6	
St-Denis	27,1	nd	0,0	12,0	
N.-D.-de-St-Hyacinthe	} 38,7	nd	0,0	20,6	
St-Hyacinthe-le-Confesseur		nd	0,9	29,6	
Ville de St-Hyacinthe		97,9	nd	53,1	
St-Jude	16,2	0,0	1,4	10,6	
Baie-du-Febvre	18,0	nd	0,0	6,3	
St-David	7,3	0,0	0,5	8,0	
St-François	} 19,3	nd	6,4	3,1	
St-Thomas		nd	0,0	5,8	
St-Michel		19,3	nd	6,4 ^j	8,9
St-Zéphirin	7,5	2,6	0,0	0,7	

Sources : *Journaux de l'Assemblée législative du Canada* 5 (1846), appendice D; APC, Rec. Can. 1852, ms., bobines C-1134, 1137, 1141-42, 1149; APC, Rec. Can. 1861, ms., bobines C-1263-64, 1316, 1320, 1331; APC, Rec. Can. 1871, ms., bobines C-10064-69, 10080-82.

nd : données non disponibles (absence du manuscrit).

^a Certains sous-districts ont été subdivisés en 1871. Nous les avons regroupés afin de respecter la continuité avec le recensement de 1861.

^b Nous avons éliminé du calcul les occupants de superficie non améliorée.

^c Pour 1871, nous n'avons retenu que les non-propriétaires ne possédant aucune superficie, selon le tableau 3 du recensement manuscrit.

^d L'Ange-Gardien est détaché de Saint-Césaire en 1851.

^e Acton ne compte que 21 familles selon le recensement.

^f 35 des 37 occupants « sans terre » de Saint-Pie, et 15 des 16 de La Présentation sont probablement des propriétaires non résidents (voir note 105). Si nous les éliminons, il reste respectivement 0,5% et 0,4% d'occupants sans terre à Saint-Pie et à La Présentation.

^g Les données sur les non-propriétaires sont inutilisables.

^h Le recensement agraire est incomplet; il ne compte que 519 noms.

ⁱ Le recensement agraire est incomplet et ne compte que 300 noms.

^j Pour Saint-Michel, en 1861, les recenseurs des deux divisions précisent, de façon différente, le nombre des locataires; il s'élève à 41 ou 11,9% du total.

districts. Il n'apparaît vraisemblable dans ce sens que dans quelques cas : Saint-Zéphirin en 1852 et 1861, Saint-François et Saint-Michel en 1861.

D'autres éléments suggèrent, pour certains sous-districts, que le recensement de 1861 visait la propriété foncière en tant que telle, au moins autant que l'occupation des terres à des fins agricoles¹⁰⁸. Des propriétaires étrangers à l'agriculture sont recensés : le Grand Tronc à Saint-Éphrem, Saint-Liboire et Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (il s'agit des « voies ferrées et dépendances », ou du « chemin de fer »); une « tannerie & Moulin à Sie [sic] » à Saint-Pie. De nombreux propriétaires non résidants apparaissent dans les manuscrits : leurs terres sont souvent incultes. À Saint-Éphrem, trois grands propriétaires fonciers absentéistes possèdent 10 605 acres de forêt, correspondant à 51,8% de la superficie « occupée » du sous-district. Le phénomène se reproduit, sur une échelle plus réduite, à Saint-Damase, Saint-Liboire et Saint-Hugues; à Saint-Charles et à La Présentation, les recenseurs notent en bloc, respectivement 100 et 159 propriétaires de boisés absents (qui seront exclus de l'élaboration des statistiques). Le recenseur de Sainte-Rosalie indique aussi, sans plus de détails, « environ vingt terres...appartenant à des individus qui résident hors de mon district ». Nous avons déjà évoqué les occupants « sans terre » de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, La Présentation et Saint-Pie (voir note 105). La concentration de ces cas dans Bagot et Saint-Hyacinthe suggère l'émission de directives par les commissaires. Nous n'avons retrouvé aucune trace d'occupants non résidants en 1852, sinon le fait qu'à Saint-Dominique, quelques occupants de superficies non améliorées ne sont indiqués que par leur nom de famille. À Saint-Mathias, le recenseur exclut du recensement « plusieurs propriétés... appartenant à des personnes inconnues & bien éloignées, elles sont toutes sans culture et inhabitées ».

Les exemples notés plus haut soulèvent aussi le problème de la situation géographique des terres. Qu'advient-il des terres situées dans un sous-district différent de celui du domicile de leur occupant? À partir de 1871, elles suivent en principe l'occupant; toute inscription au tableau 4 (superficie occupée, en culture, etc.) doit correspondre à un chef de famille inscrit au tableau 1, ce qui devrait prévenir l'inclusion d'occupants non résidants. En 1852 et 1861, la possibilité d'inclure ces derniers introduit le risque d'un dédoublement : une terre pourrait être inscrite dans le sous-district où elle est située, et dans le sous-district du domicile de son occupant. Par contre, si les non-résidants ne sont pas dénombrés, une terre possédée par l'un d'eux pourrait être omise, si le recenseur n'inscrit que les terres occupées dans son district¹⁰⁹. Il se peut aussi que le recenseur dénombrant les propriétés de non-résidants, ne note auprès des occupants résidants que les terres situées dans son sous-district. Vaudrait-il mieux alors prendre les données telles quelles? Non, car

108. Ce qui n'exclut pas nécessairement le dénombrement des locataires, comme à Saint-Liboire.

109. T.W. Walsh, commissaire pour Norfolk en 1861, soulève ce problème, fréquent selon lui (« in a great No of cases... »), dans une lettre à W. Hutton, du Board of Registration and Statistics (APC, RG 17, A iv-2, vol. 2417, 23 janvier 1861), et demande une réponse. Nous avons parcouru le manuscrit du recensement de ce comté (bobine C-1054), pour n'y retrouver que deux propriétaires identifiés comme non-résidants. Les commissaires de Champlain en 1852 et de Prescott en 1861 s'informent auprès du Board of Registration and Statistics à propos de la situation géographique des terres (APC, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 38, L. Guillot à W.C. Crofton, 3 janvier 1852; APC, RG 17, A iv-2, vol. 2417, C. Waters à W. Hutton, 26 janvier 1861).

elles ne seraient pas constituées sur les mêmes bases que celles de 1871. Il serait préférable de risquer une légère sous-estimation de la superficie occupée en 1861, si la troisième hypothèse envisagée plus haut se révélait juste (la superficie omise serait probablement surtout en forêt¹¹⁰), et d'éliminer autant que possible les occupants non résidants. Il faut également exclure les occupants non agricoles (ceux notamment dont la superficie occupée n'est pas améliorée—« en culture » selon la terminologie de 1852 et 1861), pour obtenir des données comparables à celles de 1871 à 1901.

En 1861 (et en 1852 pour autant que nous puissions en juger — voir *infra*), il n'existe aucune superficie occupée minimale en-deça de laquelle un occupant serait rejeté lors de l'élaboration des statistiques : tous les occupants de terres sont comptés. Par contre, comme le fait remarquer R.M. McInnis¹¹¹, les occupants de parcelles n'ont pas été dénombrés de la même façon partout : certains recenseurs n'inscrivent aucun occupant de 10 arpents ou moins, alors que d'autres notent plusieurs occupants de moins d'un arpent. Le même auteur suggère d'ailleurs d'éliminer les occupants de moins de dix arpents des études portant sur les exploitations agricoles (« farms »)¹¹².

Par ailleurs, dans plusieurs sous-districts, les noms de certains occupants apparaissent deux fois ou plus, successivement : ils occupent probablement plus d'une terre. Il faut corriger ces cas, en prenant soin de vérifier dans les recensements personnels qu'il ne s'agit pas d'homonymes. Cette vérification nécessite le jumelage nominatif des tableaux personnel et agraire du manuscrit. Elle peut se révéler ardue, car les feuillets composant les deux tableaux ne sont pas toujours dans le même ordre. Toutefois, la vérification ne devrait pas être négligée. Par exemple, pour La Présentation, en 1861 (un cas extrême), cette dernière fait passer le nombre d'occupants de terre de 334 à 277, une chute de 17,1%.

Le recensement de 1852 pose un problème particulier que nous n'avons pu résoudre : un écart, parfois considérable, sépare le nombre d'occupants rapporté dans le volume publié du nombre inscrit dans le manuscrit (tableau 7).

Tableau 7 Nombre d'occupants de terres, selon le manuscrit et le volume publié, 1852

Sous-district	A Volume	B Manuscrit	C Écart en % (A-B)/B
Saint-Dominique	297	300	- 1,0
Saint-Pie	528	553	- 4,5
L'Ange-Gardien	160	225	- 28,9
Saint-Césaire	493	456	8,1
Saint-Jean-Baptiste	288	291	- 1,0
Saint-Mathias	224	226	- 0,9
Saint-Paul	83	74	12,2
Saint-Damase	400	270	48,1
Saint-Jude	208	206	1,0
Saint-David	590	465	26,9
Saint-Zéphirin	152	185	- 17,8

Sources : *Rec. Can. 1852*, II; APC, *Rec. Can. 1852*, ms., bobines C-1134, 1137, 1141-42, 1149.

110. TACHÉ, « Le troisième... », p. ix.

111. MCINNIS, « Some Pitfalls... », p. 224.

112. *Ibid.*

Les manuscrits de Saint-Césaire et Saint-Damase sont incomplets, mais dans tous les autres cas, la superficie occupée rapportée dans le volume publié correspond à celle du manuscrit : celui-ci serait donc complet. Pour Saint-Zéphirin, il semble que les employés chargés des calculs aient oublié la page 5 : elle suit la page 4 ne comptant que sept inscriptions (et ressemblant à la fin d'un dénombrement); les occupants des quatre premières pages ont été cochés lors des calculs, mais pas ceux de la cinquième page. Enfin, le nombre d'occupants de la page 5 et leur répartition par catégorie de superficie occupée correspondent (à une unité près dans ce dernier cas) à ceux des occupants manquant dans le volume publié. Dans les huit autres sous-districts, il n'existe pas de lien entre l'écart constaté, et la répartition des occupants par catégorie de superficie occupée : les occupants omis ou ajoutés dans la version publiée se retrouvent dans toutes les catégories, bien que plus souvent dans celles de 21 à 100 arpents. Le nombre d'occupants publié ne correspond pas non plus à celui des occupants cultivant réellement leur terre (c'est-à-dire dont la terre est améliorée, au moins en partie). Pour les sous-districts dont les manuscrits subsistent (voir tableau 7), il suffit de s'en remettre à ceux-ci et d'oublier le volume publié; mais pour les seize autres une incertitude assez grave s'attache au nombre d'occupants et à leur répartition selon la superficie occupée.

En somme, la pauvreté des instructions aux recenseurs, et les interprétations variées que ces derniers en ont faites, nous empêchent de formuler une définition précise du nombre d'occupants et de la superficie occupée, en 1852 et 1861. Les problèmes évoqués plus haut ne peuvent être réglés que sous-district par sous-district, lorsqu'une solution existe. Il faut donc utiliser ces données avec beaucoup de prudence, particulièrement s'il s'agit de comparer des sous-districts entre eux, ou encore un même sous-district lors de recensements distincts.

CONCLUSION

Notre démarche critique s'avère incomplète. Nous avons cherché à reconstituer le mode de confection des recensements, et le contenu des catégories utilisées, surtout à partir des traces éparses laissées par l'administration : introductions aux volumes publiés des recensements, instructions aux recenseurs, correspondance, etc. Nous aurions peut-être pu combler, en partie, les silences de cette administration en étudiant les recensements britanniques et américains, qui ont pu servir de modèles pour les recensements canadiens. Une démarche critique complète exigerait aussi de confronter directement les données tirées des recensements à celles que renferment d'autres sources (à critiquer elles aussi). Cependant, un premier déblayage critique concernant les données se rapportant à l'agriculture, nous paraît plus utile comme première étape, dans le contexte actuel de la recherche. Les recensements canadiens de la deuxième moitié du XIX^e siècle restent en effet relativement peu connus. C'est qu'ils sont encore peu utilisés : la recherche sur l'histoire de l'agriculture québécoise de cette période en est à ses débuts¹¹³. Il s'agit pourtant d'une période cruciale. La première intégration durable du monde rural québécois au marché, l'apparition d'un exode rural massif en témoignent. La recherche ne pourra que profiter d'être assise sur une utilisation plus rigoureuse d'une de ses sources les plus importantes.

113. Voir Normand SÉGUIN, « L'histoire de l'agriculture et de la colonisation au Québec depuis 1850 », in *Agriculture et colonisation au Québec. Aspects historiques*, éd. par N. SÉGUIN, Montréal, Boréal Express, 1980, pp. 9-37.

Annexe Salaire des recenseurs, 1852-1901

Année du recensement	Salaire des recenseurs ¹
1852	0,02-0,03 \$ généralement (mais parfois jusqu'à 0,08-0,10\$) par nom sur le recensement personnel; les dépenses de voyage sont rarement remboursées.
1861	0,02-0,03 \$ généralement (mais parfois jusqu'à 0,08\$) par nom sur les recensements personnel et agraire; les dépenses de voyage ne sont pas remboursées.
1871	20,00 \$, plus 3,00 \$ par 18 familles dénombrées, plus 3,00 \$ pour chaque tranche de 18 milles parcourus (aller seulement) à l'extérieur des villes de 10 000 habitants et plus, le tout ne devant pas dépasser 3,00 \$ par jour.
1881	20,00, plus 0,15 \$ par famille dénombrée, plus 0,15 \$ par mille parcouru (aller seulement).
1891	0,03 \$ par personne vivante dénombrée, plus 0,03 \$ par mort(e) dénombré(e), plus 0,15 \$ par ferme dénombrée, plus 0,20 par usine dénombrée; dans les districts éloignés (par exemple Saint-Maurice, Chicoutimi), 0,20 \$ par ferme et 0,30 \$ par usine; le tout ne devant pas dépasser 3,00 \$ par jour. Le ministre peut, à sa discrétion, porter le montant gagné par un recenseur à 3,00\$ par jour.
1901	0,05 \$ par personne vivante dénombrée, plus 0,05 \$ par mort(e) dénombré(e), plus 0,25 \$ par ferme dénombrée, plus 0,30 \$ par usine dénombrée; dans les régions rurales, 1,50 \$ de plus par jour pour les chevaux. Dans les régions au peuplement clairsemé : 3,00 \$ par jour, plus une allocation de dépenses.

Sources : 1852: « A Statement of the Expenditure Incurred in Taking the Census of January Last », *Journaux de l'Assemblée législative du Canada*, XI (1852-53), appendice TT (nous avons tenu compte des sommes payées dans les districts ruraux du Québec); APC, RG 31, C 2, vol. 1298, p. 230, W.C. Crofton à F. Vézina, 19 novembre 1851. 1861 : William HUTTON, « The Census of 1861 », Rapport du ministre de l'Agriculture (1860), *Journaux de l'Assemblée législative du Canada*, XIX, (1861), n° 23 (nous avons utilisé tous les comptes disponibles, qui touchent 14 districts du Québec et 11 de l'Ontario); APC, Archives du Ministère de l'Agriculture, RG 17, A iv-2, vol. 2417 ss. 1871 : Rapport du ministre de l'Agriculture (1870), *Documents de la session fédéraux* IV (1871), n° 64, p. 159. 1881 : Rapport du ministre de l'Agriculture (1881), *Documents de la session fédéraux* XV, 7 (1882), n° 11, p. xxxiv. 1891 : APC, Fonds John Lowe, MG 29, E 18, vol. 7, dossier 3, « Census 1891. Table of Allowances for the Several Census Commissioners and Enumerators ». 1901 : *Rec. Can.* 1901, I, p. xii. 1902, p. xii.

¹ En 1870, selon l'enquête d'un journaliste américain, le salaire d'un journalier de la ville de Québec s'élevait à 0,90 \$ par jour, et celui d'un maçon (le mieux payé des ouvriers mentionnés) à 1,63 \$. J.G. SNELL, « The Cost of Living in Canada in 1870 », *Histoire sociale — Social History*, XII (mai-May 1979), p. 189.